

RAPPORT ANNUEL 2019

Sécurité incendie



TABLE DES MATIÈRES

INTRO	DUCTIO	N	1
CHAPI	TRE 1	PORTRAIT DE L'AUTORITÉ	2
1.1	MODE	DE DESSERTE DU TERRITOIRE	6
	1.1.1	Liste des ententes	6
1.2	RESSC	OURCES FINANCIÈRES	7
	1.2.1	Dépenses en sécurité incendie	7
1.3	RESSC	OURCES MATÉRIELLES	8
CHAPI	TRE 2	DIVISION FORMATION, PRÉVENTION ET ENQUÊTE	11
CHAPI	TRE 3	DIVISION SÉCURITÉ CIVILE	24
CHAPI	TRE 4	DIVISION PREMIERS RÉPONDANTS	26
CHAPI	TRE 5	INVERVENTIONS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE	28
5.1	TYPES	D'INTERVENTIONS, DÉPLOIEMENT DE LA FORCE DE FRAPPE ET PERTES	
3		RIELLES	28
PLAN	DE MISE	EN ŒUVRE 2019	56



Introduction

La Municipalité régionale de comté de La Matapédia présente son rapport annuel 2019 en regard du schéma de couverture de risques entré en vigueur le 22 mars 2006 et en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*. Ce même schéma a été revisé et adopté le 22 janvier 2014. Le schéma devra être renouvelé en 2020. On y retrouve le bilan de l'ensemble des activités réalisées au cours de cet exercice, une planification des années à venir ainsi que certains comparatifs avec les rapports 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.



Photo: Ghislain Paradis



Chapitre 1 Portrait de l'autorité

Les tableaux suivants donnent un portrait de la MRC de La Matapédia. On y retrouve le nombre de bâtiments par catégories de risques et des diagrammes pour illustrer ces données.

Note : Ces données sont en date du rapport annuel et ont été recueillies à même notre système de gestion du service.

NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉPERTORIÉS PAR CATÉGORIES DE RISQUES

Municipalité	Risque faible	9	Risque moye	n	Risque éleve	é	Risque très éle	vé	TOTAL
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
Albertville	170	91%	2	1%	12	6%	3	2%	187
Amqui	2 055	82%	220	9%	198	8%	33	1%	2 506
Causapscal	858	85%	69	7%	69	7%	18	2%	1 014
Lac-au-Saumon	510	85%	30	5%	46	8%	11	2%	597
Saint-Alexandre-des-Lacs	156	95%	4	2%	4	2%	1	1%	165
Saint-Cléophas	161	89%	3	2%	14	8%	3	2%	181
Saint-Damase	210	81%	4	2%	40	15%	5	2%	259
Sainte-Florence	171	86%	9	5%	17	9%	2	1%	199
Sainte-Irène	326	94%	6	2%	12	3%	3	1%	347
Saint-Léon-le-Grand	406	87%	20	4%	34	7%	8	2%	468
Sainte-Marguerite-Marie	106	95%	2	2%	3	3%	-	0%	111
Saint-Moïse	307	87%	15	4%	21	6%	9	3%	352
Saint-Noël	193	84%	10	4%	22	10%	6	3%	231
Saint-Tharcisius	186	86%	12	6%	15	7%	4	2%	217
Saint-Vianney	258	92%	10	4%	10	4%	3	1%	281
Saint-Zénon du Lac-Humqui	295	92%	7	2%	17	5%	2	1%	321
Sayabec	726	85%	38	4%	74	9%	19	2%	857
Val-Brillant	496	88%	13	2%	47	8%	9	2%	565
TNO	6	86%	1	14%	•	0%	-	0%	7
TOTAL	7 596	86%	475	5%	655	7%	139	2%	8 865

Le ratio est le pourcentage de bâtiments de chaque catégorie sur le nombre de bâtiments total de la municipalité

Note: La plupart des bâtiments qui se retrouvent dans la catégorie INDÉTERMINÉE sont des bâtiments de 5 000 \$ et moins Données à jour à la publication du rapport



Graphique 1

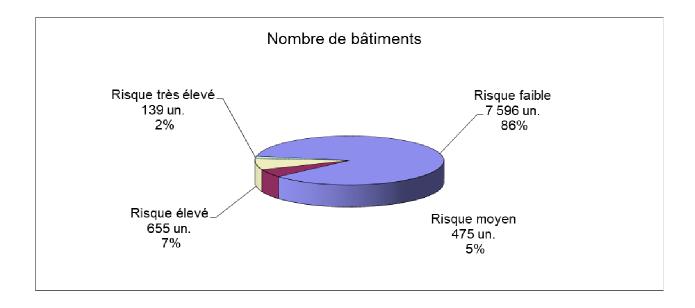


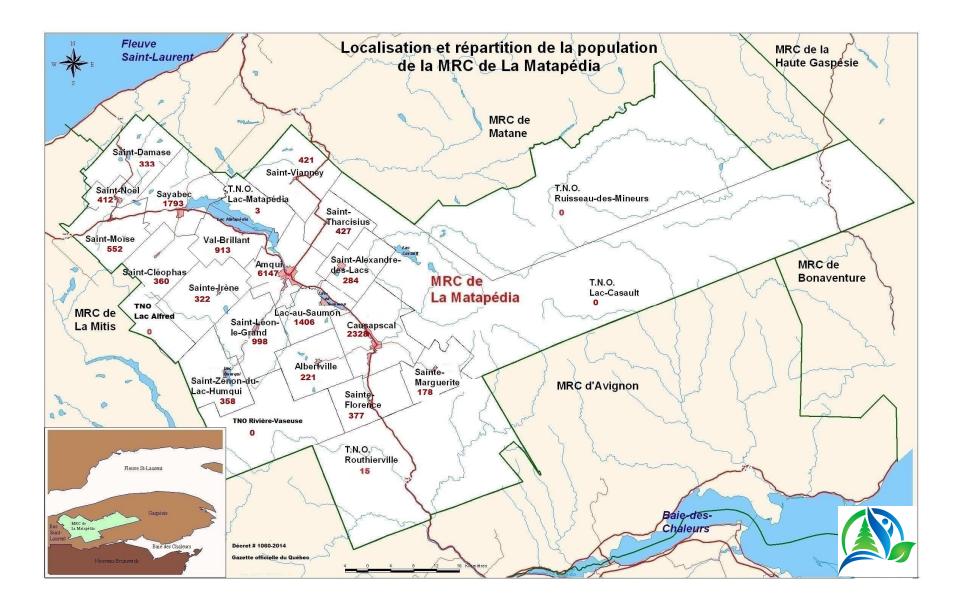


TABLEAU - POPULATION MRC DE LA MATAPÉDIA - 2019

No	Municipalité	Population
07005	Sainte-Marguerite-Marie	178
07010	Sainte-Florence	377
07018	Causapscal	2 328
07025	Albertville	221
07030	Saint-Léon-le-Grand	998
07035	Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	358
07040	Sainte-Irène	322
07047	Amqui	6 147
07057	Lac-au-Saumon	1 406
07065	Saint-Alexandre-des-Lacs	284
07070	Saint-Tharcisius	427
07075	Saint-Vianney	421
07080	Val-Brillant	913
07085	Sayabec	1 793
07090	Saint-Cléophas	360
07095	Saint-Moïse	552
07100	Saint-Noël	412
07105	Saint-Damase	333
07912	Lac-Alfred	0
07908	Lac-Casault	0
07914	Lac-Matapédia	3
07906	Rivière-Patapédia-Est	0
07904	Rivière-Vaseuse	0
07902	Routhierville	15
07910	Ruisseau-des-Mineurs	0
	TOTAL:	17 848

Source: MAMOT décret # 1421-2018.







1.1 MODE DE DESSERTE DU TERRITOIRE

1.1.1 Liste des ententes

	Date	Titre
Municipalité de Sainte-Paule	En attente pour 2011 de	Concernant l'assistance mutuelle en matière
	la MRC de La Matanie	de service de désincarcération
Ville de Mont-Joli	11 août 2004	Concernant l'assistance mutuelle en matière
		de sécurité incendie
MRC de La Matanie	7 juillet 2006	Concernant l'assistance mutuelle en matière
		de sécurité incendie
Municipalité de Saint-Ulric	15 août 2006	Concernant l'assistance mutuelle en matière
		de sécurité incendie
Municipalité de La Rédemption	8 novembre 2006	Concernant l'assistance mutuelle en matière
		de sécurité incendie
Ville de Métis-sur-Mer	22 décembre 2006	Concernant l'assistance mutuelle en matière
		de sécurité incendie
Ville de Matane	12 janvier 2007	Concernant l'assistance mutuelle en matière
		de sécurité incendie
Ville de New-Richmond	En attente avec les	Concernant la desserte de la route 299 en
	2 MRC (Matanie et Mitis*)	attente avec la MRC de La Matanie

* Nous sommes toujours en attente de la MRC de La Matanie et de La Mitis pour renouveler ces ententes et par la suite nous rencontrerons New-Richmond car la Matanie doit aussi prendre entente avec eux.



Photo: Ghislain Paradis



1.2 **RESSOURCES FINANCIÈRES**

1.2.1 Dépenses en sécurité incendie

Tableau 1.2.1

Total par année	Dépenses nettes en sécurité incendie (\$)	Quote-part
TOTAL 2007	938 961 \$	794 283 \$
TOTAL 2008	973 302 \$	817 518 \$
TOTAL 2009	892 173 \$	836 447 \$
TOTAL 2010	979 400 \$	865 700 \$
TOTAL 2011	1 047 858 \$	910 388 \$
TOTAL 2012	1 123 289 \$	951 526 \$
TOTAL 2013	1 116 469 \$	991 701 \$
TOTAL 2014	1 127 619 \$	991 806 \$
TOTAL 2015	1 241 401 \$	1 009 243 \$
TOTAL 2016	1 218 370 \$	1 050 461 \$
TOTAL 2017	1 276 617 \$	1 069 248 \$
TOTAL 2018	1 256 143 \$	1 117 658 \$
TOTAL 2019	1 373 395 \$	1 182 343 \$

Le budget de revenus d'intervention et de subvention a été beaucoup plus élevé que prévu, ce qui a permis de remplacer 34 cylindres pour appareils respiratoires de 4500 Lbs, une pompe portative, le moteur du bateau de sauvetage des équipements de sauvetage et acquérir une remorque de 14 pieds pour les sauvetages en hauteur et une caméra thermique pour le secteur de Sayabec.



Photo: Ghislain Paradis



1.3 <u>RESSOURCES MATÉRIELLES</u>

TABLEAU 1.3.1 INVENTAIRE ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES VÉHICULES ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Caserne	Type de véhicule	Description	Année	Débit de pompe (li/min)	Volume citerne (litres)	Volume piscine (litres)	Débit de vidange (li/min)	Appareil respiratoire (unité)	Conforme ULC	Équipement portatif
	201- autopompe	E-ONE Frieighliner	2018	4 760	2270			6	oui	Mâchoires de vie, éclairage
	401 – citerne	Kenworth W900L	2001	-	13638	13638	4 700		oui	Pompe supp. (1 930 li/min)
	601 – unité d'urgence	Ford F-150	2010	-			-		-	Génératrice, espaces clos et médical de base, sauvetage en hauteur et sur glace
	701 – échelle	Pierce Lance	1991	-	_			8	Oui	Génératrice et éclairage
	1701 – hazmat (remorque de 20 pieds fermée)	Cargo 2000	2000	-	-	-	-	4	-	,
	1101 – unité d'entretien	Ram 1500	2016	-		-	-	-		Outils et pièces de rechange,
1- Amqui	1101 - 1 remorque	Novae Sure-trac	2011						-	équipé pour faire les réparations sur place
	101- unité de direction	Ford Interseptor Police pack	2018	-	•	1	1	•	1	
	901- unité de soutien	Chevrolet Équinox	2015							
	9001-unité de soutien	Ford Fusion	2010							
	1101-2 Remorque	Artisanal 2 essieux	2018							Transporte le traineau d'évacuation médical, le VTT et outils
	1901 - véhicule tout terrain	Canam Defender MAX XT	2017							Équipement
	202 – autopompe	Peterbil 2008	2008	5 682	1 892			6	oui	Génératrice et éclairage Mâchoires de vie
0. 0	402 – citerne	Western Star 4900 EX	2001	-	13638	13638	4 700		oui	Pompe supp. (1 930 li/min)
2 - Causapscal	602 – unité d'urgence	GMC Grumman Olson	1995	-	-	-	-	4	-	APRIA et médical de base
	1102 - Remorque	Artisanal 2 essieux								Transporte le VTT et outils
	1902 - Véhicule tout terrain	Articat 500								Équipements
	203 – autopompe	Américain Lafrance Freighliner FL 80	2001	4 760	2 270			6	oui	Génératrice, éclairage et Mâchoires de vie
3 - Sayabec	403 – citerne	Western Star 4900 FA	2000	-	13638	13638	4 700		oui	Pompe supp. (1 930 li/min)
	603 - unité d'urgence	Chevrolet Silverado 3500 HD	2005	-	-			4	-	APRA et médical de base
4 - Saint-Léon-Le-Grand	204 – autopompe-citerne	Américain Lafrance Freighliner MCV FL 80	2001	4 760	2 270			6	oui	Génératrice et éclairage
	Ancien 407 – citerne	International	1984	-	11 350	9 080	5 190		Non	HORS SERVICE



Caserne	Type de véhicule	Description	Année	Débit de pompe (li/min)	Volume citerne (litres)	Volume piscine (litres)	Débit de vidange (li/min)	Appareil respiratoire (unité)	Conforme ULC	Équipement portatif
5 - Saint-Vianney	305 – autopompe-citerne	Ford MHV Maxi-Métal	1998	4 760	4 540		2 050	6	oui	Génératrice
	405 – citerne	Ford MHV	1987	-	6 800	6 800	2 720	-	-	HORS SERVICE
6 - Saint-Noël	206 – autopompe	Spartan Métro	1992	4 760	2 270			8	oui	Génératrice
	406 - citerne	Western Star 4900 FA	2001	-	11 350	13 620	4 700		oui	Génératrice et éclairage
	207- autopompe	Kenworth Pierce	2006	4 760	3 637			8	oui	Génératrice
	404 – citerne	Western Star 4964 FX	2001	-	11 350	6 800	4 700		-	Déplacé de St-Léon-le- Grand à Val-Brillant
7 - Val Balliana	1907 - Remorque	Germain RS800	2005							Bateau et équipement
7 - Val-Brillant	1807 - Bateau pneumatique semi-rigide	Mercury modèle 430 HD 14'1"	2005							Équipements de sauvetage
	907- unité de soutien	Ford Ranger Sport								Bateau de sauvetage nautique
0.1	208 – autopompe	International 40S Pierce	2011	4 760	2 270			8	oui	Génératrice et éclairage
8 - Lac-au-Saumon	408 – citerne ancien de St-Léon	Western Star 4900 EX	2000	-	13638	13638	4 700	-	oui	Pompe supp. (1 930 li/min)

Le débit de pompe est celui de l'autopompe ou de la pompe portative principale du camion citerne tel qu'obtenu lors des tests de pompage annuels.

Le débit de vidange a été mesuré pour chaque véhicule. 100% des autopompes sont homologuées ULC ou ont subi une attestation de conformité. Les citernes ont eux aussi subi une attestation de conformité. Notre mécanicien fait les entretiens et réparations de nos véhicules et équipements. Il est formé par ULC pour faire les essais de performance et de pompage de nos véhicules et il détient un diplôme de la SAAQ pour faire les entretiens préventifs de nos véhicules Le camion citerne de la caserne de Saint-Vianney (405) a été enlevé car il ne répondait pas aux normes de la SAAQ ainsi que celui de Val-Brillant (407) qui a été remplacé par celui de la caserne de Saint-Léon-Le-Grand (404).



TABLEAU 1.3.2 CALENDRIER DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS INCENDIE

No	Description	Année	Année	Localisa	tion par ca	serne et																
	·	du véhicule	d'achat véhicule	anne	ée de trans	sfert	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.	AUTOPOMPE 201	2018	2017	1-2017																		X+
2.	AUTOPOMPE 202	2008	2013	1-2013	2-2017																	X+
3.	AUTOPOMPE 203	2001	2011	3-2011																	Χ	
4.	POMPE-CITERNE 305	1998	1998	1-1998	7-2006	5-2013																X+
5.	AUTOPOMPE 206	1992	2008	3-2008	4-2011	6-2017															Χ	
6.	AUTOPOMPE 208	2010	2011	2-2011	8-2017																	X+
7.	AUTOPOMPE 204	2001	2011	8-2011	4-2017																	X+
8.	AUTOPOMPE 207	2006	2006	1-2006	7-2013																	X +
9.	CITERNE 401	2001	2008	1-2008																Χ		
10.	CITERNE 402	2001	2006	2-2006																	Χ	
11.	CITERNE 403	2000	2006	3-2006																Χ		
12.	CITERNE 404	2001	2008	4-2008	7-2019																	Déplacer à VB
13.	CITERNE 405	1987	1987	3-1987	5-2008																	Hors service
14.	CITERNE 406	2001	2006	1-2006	6-2008																	X
15.	CITERNE 407	1984	2002	8-2002	7-2006														Χ			Hors service
16.	CITERNE 408	2000	2006	8-2006																	Χ	
17.	UNITÉ D'URGENCE 601	2010	2010	1-2010	1-2018																Χ	
18.	UNITÉ D'URGENCE 602	1995	1995	1-1995	2-2018																	X
19.	UNITÉ D'URGENCE 603	2005	2009	3-2009																		X+
20.	CAMIONNETTE 1101	2016	2018		Mécanicien																	Χ
21.	ÉCHELLE 701	1991	2008	1-2008																		X+
22.	REMORQUE 1701	2000	2006	1-2006																		Χ
23	REMOORQUE 1101-1	2010	2010	1-2010																		X+
24	REMOORQUE 1101-2	2018	2018	1-2018																		X+
25	REMOORQUE 1102	2011	2011	2-2011																		X+
26	REMORQUE 1907	2005	2005	8-2005																		X+
27.	CAMION 101	2018	2018		Directeur	•																Χ
28.	AUTO 901	2015	2017	Préventio	on et officier d	de garde																X+
29.	AUTO 9001	2010	2013	1-2013																		X+
30.	CAMION 907	2011	2011	1-2011	7-2018																	Х
31	VÉHICULE TOUT-TERRAIN 1901	2017	2017	1-2017																		X+
32	VÉHICULE TOUT-TERRAIN 1902	2005	2011	2011	2-2011																	
33.	MÂCHOIRES DE VIE AMQUI	2010	2010	1-2010																		X+
34.	MÂCHOIRES DE VIE	1999	1999	2-1999																	Χ	
	CAUSAPSCAL																					
35.	MÂCHOIRES DE VIE SAYABEC	2012	2012	2-2012																		X+

No de caserne : Amqui : 1 Causapscal : 2 Sayabec : 3 St-Léon-le-Grand : 4 St-Vianney : 5 St-Noël : 6 Val-Brillant : 7 Lac-au-Saumon : 8

Durée théorique de vie des véhicules: Autopompe 30 ans, citerne 15 ans, fourgons 20 ans, auto 8 ans, camionnette 8 ans, mâchoires de vie 15 ans



Chapitre 2 Division formation, prévention et enquête

Le territoire sous la juridiction de la MRC s'étend sur une longueur maximale d'environ 120 km dans l'axe est-ouest et sur une largeur maximale de 60 km dans l'axe nord-sud, pour une superficie totale de 5376 kilomètres carrés dont 18 municipalités la composent. La division de prévention organise ses activités préventives en fonction des causes d'incendie, des risques relevés sur son territoire et aux exigences du ministère de la Sécurité publique.

- « Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives. »
 - Ministère de la Sécurité publique -

Cette partie du rapport annuel présente l'état de la mise en application de l'objectif no 1 du schéma de couverture de risques soit : les mesures préventives, l'analyse des incidents, la réglementation municipale, les activités de prévention et de sensibilisation du public ainsi que la recherche des causes et des circonstances d'incendie. Cette partie présente également les avancements au niveau de la formation des pompiers conformément au plan de formation établi sur 5 ans et au programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires.

L'année 2019 fut une année de continuité au niveau de la prévention. Nous faisons toujours un suivi en continu des résidences pour personnes âgées. Les changements de propriétaire, les mouvements de personnel, les modifications à l'intérieur des résidences, les cas des résidents qui s'alourdissent et les changements dans la réglementation nous imposent un suivi constant. Avec le vieillissement de la population, il y a une importante demande pour ce type de résidence. Des résidences ferment et de nouvelles font leur apparition.

Le règlement en prévention incendie actuel doit être révisé de pair avec la direction générale afin de s'arrimer au code de sécurité et à la réglementation de la Régie du bâtiment du Québec.

Les inspections de bâtiments sont fixées en fonction des priorités établies dans le schéma de couverture de risques, telles que les risques cibles, mais parfois suite à des demandes ou des plaintes reçues ou lorsqu'un début d'incendie s'est déclaré dans un bâtiment. Ces inspections visent à assurer la conformité des bâtiments visités à la réglementation de la MRC, en diminuant les risques d'incendie et en augmentant les chances de survie.

Le programme de formation en est à sa cinquième et dernière année. Nous profitons des subventions offertes pour la formation des pompiers volontaires afin de corriger le manque de pompiers qualifiés. Le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel a été reconduit avec des modalités différentes qui devront être évaluées.



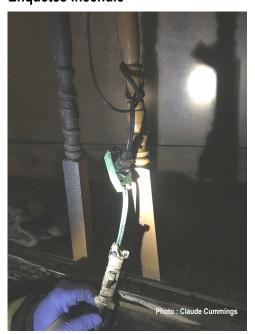
PROGRAMME D'INSPECTION

L'ANALYSE DES INCIDENTS

Les statistiques d'intervention détaillées sont compilées dans le logiciel de gestion incendie « Première ligne© » et un tableau d'analyse des incidents nous permet d'identifier à quel niveau se situent les problématiques et ainsi orienter notre prévention en fonction des besoins. De plus, des moyens qui auraient permis d'éviter le sinistre sont identifiés et des recommandations sont faites aux propriétaires en ce sens. Le tableau suivant identifie brièvement la nature de tous les appels sur le territoire de la MRC de La Matapédia pour les dernières années.

		Statis	tiques d'interventio	n		
ANNÉE	Alarme	Feu bâtiment	Cheminée	Accident	Autre	Total
2009	52	19	15	35	57	178
2010	41	17	14	65	74	211
2011	52	22	23	65	79	241
2012	54	25	17	77	84	248
2013	42	17	10	47	96	212
2014	72	18	20	53	128	292
2015	62	32	11	70	104	279
2016	52	20	14	78	76	240
2017	63	21	12	82	99	277
2018	66	31	12	61	112	282
2019	82	29	11	80	102	304

Enquêtes incendie



Les enquêtes sur les causes et circonstances d'incendie font partie intégrante du programme d'évaluation des risques sur notre territoire et nous permettent d'établir un éventail des éléments déclencheurs de sinistres dans la MRC de La Matapédia et ainsi orienter efficacement la prévention selon nos problématiques. De plus, la détermination du point d'origine d'un incendie et de ses circonstances est une obligation du ministère selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité incendie : « le directeur du service de sécurité incendie ou une personne qualifiée qu'il désigne à cette fin doit, pour tout incendie survenu dans le ressort du service, en déterminer le point d'origine, les causes probables ainsi que les circonstances immédiates que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens incendiés et le déroulement des événements. »

Une enquête incendie complète est effectuée seulement lorsqu'il s'agit d'un incendie majeur ou lorsque la cause d'un incendie ne peut être clairement établie, sans ambiguïté par les officiers sur place. Lorsque les dommages sont mineurs et que la cause et les circonstances de l'incendie sont évidentes, l'enquêteur ou l'officier

responsable colligera les informations pertinentes dans la partie prévue à cet effet dans le rapport d'intervention afin d'achever le plus exactement possible le rapport remis au ministère (DSI-2003).



Toutefois, lors d'un feu confirmé, l'enquêteur du service incendie est automatiquement affecté par téléavertisseur. Cette pratique permet à l'enquêteur d'améliorer sa compréhension de la scène en observant le développement de l'incendie ainsi que de recueillir les témoignages lorsque les gens sont toujours sur place.

Trois enquêteurs se relaient afin de s'assurer que les enquêtes soient menées de façon diligente comme la loi le demande.

Usage	Nombre d'appels incendie	%
Résidentiel	9	75 %
Agricole	2	17 %
Industriel	1	8 %
Total :	12	100 %

RÉSULTATS DES ENQUÊTES POUR 2019

Le tableau suivant exprime les causes d'incendie sur notre territoire.

Causes probables	Nombre d'appels incendie	% *
Feu de cheminée propagé au bâtiment	1	8 %
Indéterminée	2	16 %
Cendres mal disposées	2	16 %
Mauvaise utilisation d'une source de chaleur	1	8 %
Travaux de soudure ou de meulage	1	8 %
Électrique	4	33 %
Incendie volontaire (policiers avisés)	1	8 %
Total:	12	-

^{*} Note : le total des pourcentages peut ne pas totaliser 100%, car les résultats ont été arrondis.

Répartition des incendies par usage

Avec 75% des appels incendie, les incendies de bâtiments d'usage résidentiel demeurent ceux qui surviennent le plus souvent. D'ailleurs, les unités de logements résidentiels sont plus nombreuses que tout autre usage de bâtiment. Étant donné leur proportion plus élevée, la probabilité qu'un incendie survienne dans ce type de bâtiment s'en trouve augmentée. À cette probabilité s'ajoute également celle d'y retrouver des victimes. En effet, lorsqu'un incendie débute dans un logement, il y a de fortes chances qu'une personne se trouve tout près. À noter que les feux de cheminée sans perte ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Deux bâtiments d'usage agricole ont été la proie des flammes en 2019. Dans les industries, les mêmes causes se répètent souvent. Généralement, ces incendies sont causés par une machine ou un appareil qui a outrepassé ses capacités ou encore un employé qui a ignoré une procédure de travail ou une alarme au panneau incendie.



LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC de La Matapédia bénéficie présentement d'un règlement en prévention incendie adopté depuis décembre 2001. L'article 6 du présent règlement adopte le *Code national de prévention incendie 1995 (CNPI-95)* dans son intégralité afin de répondre aux particularités de son territoire et aux besoins de sa population : des issues obstruées ou impraticables, des accumulations excessives de matières combustibles, des séparations coupe-feu endommagées ou manquantes, des appareils de chauffage non conformes, des systèmes de protection et d'alarme incendie défectueux ou mal entretenus, des appareils d'extinction en mauvais état, des procédés ou opérations qui représentent un grave danger pour la sécurité des personnes, etc.

En 2015, nous avons formé un comité avec la MRC de La Mitis et la ville de Rimouski pour travailler sur un nouveau règlement en prévention incendie. Ce règlement, inspiré des villes de Laval et de La Prairie, vient intégrer le code de sécurité (CBCS) 2010 de la Régie du bâtiment. L'adoption de ce règlement viendra référer à l'année de construction du bâtiment, ce qui permettra une application de la réglementation plus juste et réaliste. Aussi, le CBCS contient des mesures plus restrictives pour les résidences pour personnes âgées et les habitations dont nous devons minimalement aller dans le même sens afin d'obtenir l'immunité.

Ce projet de règlement doit être relancé en collaboration avec la direction générale et nous devons nous rencontrer dès que possible pour le réviser et statuer sur ce dernier. Dans l'attente de l'adoption de celui-ci, nous n'avons pas d'autre choix que de faire des signalements à la *Régie du Bâtiment du Québec* lorsque des bâtiments assujettis contreviennent au code de sécurité.

L'INSPECTION DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS ET DES FERMES

Le pompier responsable de la prévention résidentielle a effectué des visites de prévention dans les bâtiments de risques faibles et moyens (résidences unifamiliales, chalets et logements dans des immeubles de moins de 9 logements) afin de s'assurer que des dispositions minimales de sécurité incendie ont été prises par les occupants. Le but premier de ces visites est de s'assurer que toutes les résidences du territoire possèdent au moins un avertisseur de fumée fonctionnel par étage. Le pompier vérifie par la suite si les occupants ont un extincteur portatif et s'ils savent s'en servir. Le pompier identifie les risques potentiels et y va de ses recommandations. Sa visite est également une visite d'information et d'éducation du public. En 2019, nous avons poursuivi l'essai des avertisseurs de fumée avec de la fumée synthétique en canette d'aérosol. Cette méthode est éprouvée puisqu'il a été constaté que parfois les avertisseurs de fumée fonctionnent avec le bouton TEST, mais ne détectent pas la fumée. De plus, cette méthode est davantage professionnelle. Lorsqu'il y a un garage muni d'un appareil de chauffage au bois, le pompier se rend également vérifier la conformité de l'installation puisqu'il a été constaté que plusieurs de nos incendies prenaient naissance dans de petits garages détachés de la résidence.

Visites des bâtiments de catégories 1 et 2

Actuellement, il est nécessaire de faire 1131 visites préventives par année pour un total de 7933 visites sur un périodique de 7 ans (ces chiffres représentent le bâtiment, c'est-à-dire que si l'on visite 8 logements dans un immeuble, ce dernier compte pour 1). Rappelons que c'est l'objectif du dernier schéma attesté par le ministre à la fin de l'année 2013.

Pour l'année 2019, notre objectif a été atteint pour les risques faibles et moyens. Les visites ont été réparties sur tout le territoire au prorata du parc immobilier comme le démontre le tableau suivant.



Visites de résidences par municipalité

									MUN	NICIPA	LITÉS								
	Albertville	Amqui	Causapscal	Lac-au-Saumon	St-Alexandre-des-Lacs	Saint-Cléophas	St-Damase	Ste-Florence	Ste-Irène	St-Léon-le-Grand	Ste-Marguerite-Marie	Saint-Moïse	Saint-Noël	Saint-Tharcisius	Saint-Vianney	St-Zénon-du-Lac-Humqui	Sayabec	Val-Brillant	TOTAL DES VISITES
Visites	27	318	131	74	21	24	29	32	43	61	15	45	29	28	38	43	131	80	1169

Voici quelques statistiques comptabilisées suite aux visites de résidences :

- If y a eu 409 absences ou refus de visite;
- 9 avertisseurs de fumée étaient présents, mais ne fonctionnaient pas;
- 33 résidences ne possédaient aucun d'avertisseur de fumée.

Tableau sur le constat des avertisseurs de fumée

	Statistiques sur les avertisseurs de fumée								
ANNÉE	Aucun avertisseur	+ de 10 ans	Sans pile	Défectueux					
2009	5.8%	5.5%	2.8%	4%					
2010	2.4%	2.2%	1.2%	1.2%					
2011	0.7%	1.4%	6%	1.1%					
2012	2.4%	2.2%	1.2%	1.2%					
2013	1.1%	14.5%	1.4%	1.2%					
2014	2%	43.6%	4.2%	5.1%					
2015	2.8%	42.4%	2.6%	3.1%					
2016	3.7%	23.4%	2.1%	0.7%					
2017	2.5%	17.7%	0.8%	0.25%					
2018	4.7%	20.5%	0.7%	0.7%					
2019	2.8%	16.3%	1.4%	0.8%					

Malheureusement, il y a encore des gens qui ne possèdent aucun avertisseur de fumée fonctionnel en 2019. Pourtant, il a été démontré que la découverte rapide d'un début d'incendie augmente de façon considérable les chances de survie.

Pour la sixième année consécutive, les objectifs de visites préventives ont été atteints pour ces catégories de risque. Une fois de plus, nous

sommes en mesure de constater que les objectifs établis sont réalistes et atteignables. De plus, dans notre nouveau programme de prévention, nous planifions visiter des résidences dans toutes les municipalités chaque année au prorata du parc immobilier pour ces catégories de risque. Par conséquent, nous serons présents sur tout le territoire tout au long de l'année, les rapports faits aux assureurs seront équitables pour toutes les municipalités et la sensibilisation s'en verra améliorée de par la visibilité sur tout le territoire et ce, l'année durant.



Inspection des bâtiments de ferme

Les bâtiments agricoles sont particulièrement vulnérables au feu. En effet, ce sont des constructions très combustibles en plus d'être dans des environnements humides et corrosifs et d'y retrouver un grand nombre de matières combustibles et inflammables. Ces bâtiments ont également subi bon nombre d'agrandissements majeurs et de rénovations.

De plus, lorsqu'un incendie débute dans un bâtiment de ferme, les dommages sont majeurs et extrêmement coûteux pour le producteur, sa famille et la collectivité. En outre, les fermes sont généralement situées loin d'une caserne, n'ont pas de réseau d'eau et, pour la plupart, ne sont pas équipées de système de détection. Tout comme dans les autres programmes d'inspection, les fermes éloignées des casernes sont les premières à être visitées.

En 2019, nous sommes intervenus lors d'un incendie impliquant un ensemble de bâtiments agricoles occasionnant des pertes majeures.

Après avoir décortiqué les heures travaillées durant l'année versus les diverses tâches, le temps à consacrer aux visites des bâtiments agricoles et des fermes est de 70 heures par année. Le tableau suivant démontre nos objectifs de prévention pour ces usages.

Plan quinquennal et réalisation des objectifs des visites des bâtiments agricoles

	Année					
	2014 2015		2016	2017	2018	
Nombre d'inspections de bâtiments de ferme	Sensibilisation du public et développement d'un programme de prévention et d'inspection adapté à la réalité du milieu		0/7	0/7	14/7	

	Année						
	2019	2020	2021	2022	2023		
Nombre d'inspections de bâtiments de ferme	14/7						

En 2019, 14 fermes ont été visitées dans le cadre de notre programme d'inspection de bâtiments agricoles. Cette réalisation vient rattraper le manque à gagner accumulé lors des années 2016 et 2017. Toutefois les observations faites par le préventionniste démontrent qu'il y aurait lieu de réévaluer le parc immobilier des bâtiments agricoles encore en opération car il lui arrive souvent de se présenter à des adresses où les fermes ne sont plus en opération.



L'INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

Des visites d'inspection ont eu lieu dans les bâtiments de catégories 3 et 4 en relation directe avec la réglementation incendie en vigueur. À ce sujet, des avis d'anomalies sont émis et un suivi est fait afin de s'assurer de la réalisation des travaux ou des correctifs requis. Un plan d'intervention est préparé lorsque nécessaire pour ces catégories de risque. Les objectifs sont de 45 inspections par année pour les risques élevés (catégorie 3) et 20 par année pour les très élevés (catégorie 4). Ces objectifs, acceptés par le ministère dans le dernier schéma de couverture de risques, ont été fixés en se basant sur le temps technicien prévention incendie disponible avec les ressources actuelles. Les priorités d'inspection sont fixées en fonction des risques cibles ainsi que des plaintes reçues, des bâtiments sur lesquels nous avons eu à intervenir pour éteindre un début d'incendie et des bâtiments qui présentent un problème d'éloignement.

Nous offrons également un soutien technique à la préparation des plans de sécurité incendie et des plans d'évacuation. À ce niveau, encore cette année, nous avons été grandement sollicités par les résidences pour personnes âgées puisque la réglementation exige à ceux-ci la préparation de tels plans. De la formation de base a été dispensée gratuitement dans ces résidences lorsque les employés en sentaient le besoin. Des exercices d'évacuation sont également réalisés annuellement dans chacune des résidences pour personnes âgées afin de valider les connaissances du plan de sécurité incendie par le personnel et vérifier le bon fonctionnement de ce dernier. De plus, cet exercice est nécessaire afin que la résidence puisse conserver sa certification. Ce processus de certification doit être révisé aux deux ans ou lorsque la résidence a changé de propriétaire ou de personnel. Il y a un important roulement au niveau des propriétaires et du personnel, ce qui vient augmenter la tâche pour les préventionnistes. Le Château Bellevue maintenant ouvert à Amqui a nécessité plusieurs visites des préventionnistes et des pompiers afin de réaliser l'inspection et de préparer un plan d'intervention.

Toutes les résidences pour personnes âgées ont modifié leurs systèmes d'alarme incendie pour les conformer aux changements apportés à la réglementation. La grande majorité de ces résidences ont fait l'installation de cuisines commerciales conformes à la norme NFPA-96. Finalement, l'installation de gicleurs automatiques est commencée dans ces mêmes résidences. La date butoir pour en faire l'installation est décembre 2020. Une importante annonce a été faite par le ministère afin de majorer l'aide financière. Ces travaux qui étaient remboursables jusqu'à 100% selon le nombre d'unités le seront maintenant pour toutes les RPA:

30 unités d'habitation et moins : 100 %
31 à 99 unités : 80 % maintenant 100%

• 100 unités d'habitation et plus : 60 % maintenant 100%

Les inspections dans les bâtiments dont la classification de risque est élevée et très élevée nous ont permis de minimiser les dangers d'incendie et ainsi d'augmenter les chances de survie si un sinistre survenait. Les écoles, les garderies, les églises, les résidences pour personnes âgées et les salles communautaires représentent ces risques cibles dont les inspections ont été priorisées.

- Risques élevés (catégorie 3): Bâtiment dont l'aire au sol est de plus de 600 m², bâtiment de 4 à 6 étages, lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer, lieux sans quantité significative de matières dangereuses.
- Risques très élevés (catégorie 4): Bâtiment de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration, lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes, lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants, lieux ou des matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver. Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté.



Inspection des risques élevés et très élevés en 2019

Catégorie de risque	Objectif annuel	Inspections effectuées
Élevé (3)	45 (n'incluant pas les fermes)	15
Très Élevé (4)	20	1
Total	65	16

Pour 2019, les objectifs n'ont pas été atteints pour ces catégories de risque. Avec un préventionniste en arrêt forcé après avoir subi un accident et un autre préventionniste qui a vu ses tâches en sécurité civile majorées de 25%, il ne restait que le quart d'une ressource affectée à la prévention pour les risques élevés et très élevés.

En conclusion, pour les risques élevés et très élevés, l'objectif semble toujours réaliste. Les propriétaires réfractaires, les besoins grandissants de diverses entreprises, notamment les résidences de personnes âgées, pour de l'aide à l'élaboration de leurs plans de sécurité incendie ainsi qu'aux exercices d'évacuation viennent expliquer la lourdeur de la tâche actuelle en prévention incendie. Au moins un dossier est toujours devant le tribunal en 2019.

En plus du roulement d'inspection des risques élevés et très élevés, d'autres activités sont nécessaires et obligatoires au bon fonctionnement et l'atteinte des objectifs de la division prévention telles que :

- Le retour sur des visites dans certains bâtiments de risque faible problématiques
- Éducation du public
- Le traitement et la gestion des plaintes de citoyens
- Le calcul de capacité de salle
- Les visites d'inspection annuelle pour l'émission des permis de réunion
- Émission de 107 permis de brûlage
- Émission de permis pour des feux de joie et des grands feux d'artifice
- L'inspection de chapiteaux lors d'événements spéciaux
- L'analyse des plans de construction et de rénovation en collaboration avec les inspecteurs municipaux et l'urbaniste
- Intervenir sur les incendies de bâtiment
- Procéder annuellement à plus de 40 exercices d'évacuation des écoles et autres bâtiments publics et résidences pour personnes âgées présents sur le territoire de la MRC de La Matapédia et donner un suivi
- Formation dans diverses entreprises en prévention incendie
- Support pour la préparation de plans de sécurité incendie
- Assister et participer aux rencontres du comité régional de prévention (environ 3 par année)
- Déterminer les causes et circonstances des incendies sur le territoire et organiser la prévention en conséquence



ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Les activités de sensibilisation du public se déroulent lors de la semaine de la prévention des incendies, mais également tout au long de l'année. Cette année, on nous présente le nouveau slogan pour le plan triennal sous le thème : «Le premier responsable c'est toi!» Ce plan veut responsabiliser les citoyens à adopter des comportements sécuritaires en matière de prévention incendie. L'orientation des activités de sensibilisation a été faite en ce sens et les visites des classes portaient sur ce même sujet ainsi que le concours pompier d'un jour 2019-2020. L'utilisation du matériel fourni par le ministère de la Sécurité publique nous a permis de sensibiliser nos citoyens à adopter des comportements prudents dans la cuisine. Les grandes affiches pour les panneaux placés le long des routes ont été renouvelées en 2019.

Lorsque l'on parle de sensibilisation du public, on inclut plusieurs activités réalisées durant la dernière année qui sont énumérées ci-dessous :

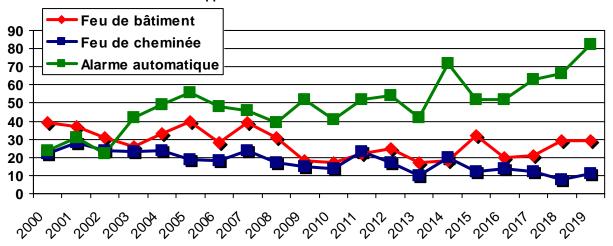
- Envoi de communiqués de divers sujets au responsable des communications de la MRC de La Matapédia qui s'occupe de faire parvenir ceux-ci aux différents médias et aux municipalités;
- Affichage du thème de la semaine de prévention des incendies sur les panneaux publicitaires en bordure de route dans les municipalités et dans les commerces et endroits publics;
- Présence avec un camion de pompier à la foire agricole;
- Exercices d'évacuation dans les établissements institutionnels, les résidences pour personnes âgées et certains édifices publics sélectionnés pour un total de 40 exercices en 2019;
- Visites de la caserne par différents groupes afin de sensibiliser nos jeunes, soit une dizaine de groupes par année;
- Visites de garderies en milieu familial par le pompier responsable de la prévention résidentielle;
- Rencontres dans les établissements scolaires de notre territoire avec les étudiants du primaire:
- Tournée dans toutes les classes de passe-partout et midi au parc;
- Concours et journée « Pompier d'un jour » dans les écoles primaires.





Par rapport à l'année dernière, il y a eu une certaine stabilité au niveau des appels incendie. Le tableau ci-dessous exprime bien ces statistiques.

Tableau illustrant la tendance des appels incendie



FORMATION

Constat de formation par caserne

Casernes	sernes S S S L T T T S S		8	Spécialisations en date de 2019*			
	Total des pompiers	Pompier 1 ou équivalent	Avant 98	Opérateur d'autopompe	Désincarcération	Véhicule d'élévation	
Amqui	19	15	1	8	7	10	
Causapscal	15	14	0	6	4	2	
Sayabec	9	7	0	6	4	2	
Saint-Léon-le-Grand	5	5	0	5	3	2	
Saint-Vianney	5	5	0	3	0	0	
Saint-Noël	7	5	0	3	1	0	
Val-Brillant	8	6	0	6	2	1	
Lac-au-Saumon	9	7	0	7	3	3	
TOTAL	77	64	1	44	24	19	

^{*}Les zones ombragées représentent une qualification qui n'est pas obligatoire pour la caserne vis-à-vis.



POMPIER I

Cette formation de base d'une durée de 255 heures est exigée par la loi pour exercer le métier de pompier dans toutes les municipalités de moins de 25 000 habitants. Cette formation est également préalable à tout autre cours ou spécialisation. Une résidence désaffectée qui nous a été cédée par un citoyen nous a permis de pratiquer et d'y tenir les examens de l'ENPQ dans la région et à peu de frais pour cette cohorte. Cette formation est éligible au programme de subvention pour la formation des pompiers volets 1 et 2, car il s'agit d'une cohorte qui a été préalablement autorisée par le ministère.



POMPIER II

Ce programme est d'une durée totale de 120 heures. Il s'adresse à toute personne désirant occuper un poste de pompier dans toutes les municipalités du Québec ayant une population de 25 000 à 200 000 habitants. Cependant, avec l'arrivée d'un bâtiment de grande hauteur, cette formation devient indispensable. Le programme Pompier II est également un préalable pour les pompiers qui veulent accéder à la formation d'officier.

SAUVETAGES

Un groupe de pompiers a été formé afin de faire face aux sauvetages suivants : Sauvetage en hauteur, sauvetage nautique, sauvetage sur glace et sauvetage en espace clos. Ce groupe continue de participer à quatre pratiques annuellement. La nouvelle structure du calendrier de pratique le permettant.

OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE

Il devait y avoir un départ de cette spécialité qui sera reportée en 2020 car il n'y avait pas suffisamment de pompiers ayant les préalables pour s'y inscrire.

DÉSINCARCÉRATION

Il devait y avoir un départ de cette spécialité qui sera reportée en 2020 car il n'y avait pas suffisamment de pompiers ayant les préalables pour s'y inscrire.



Rappel du programme de formation sur 5 ans

Municipalités	20M\$ sur 5 ans						
Municipalités	2015	2016	2017	2018	2019		
Pompier 1	Х	Х	Х	Х	Х		
Pompier 2				Х			
Autosauvetage	Х						
MDO							
Opérateur d'autopompe	X		X		X		
Opérateur de véhicule d'élévation				Х			
Désincarcération		Х			X		
Sauvetage sur plan d'eau		Х					
Sauvetage vertical	Х						
Sauvetage en espace clos			X				
Sécurité civile		Х					
Officier 1 (gestion et SST)	X						
Officier 1 (gestion personnel)		Х					
Officier 1 (organisation des OP)		Х					
RCR/DEA et premiers soins	Х	_	_	Х			

Le programme de formation établi sur 5 ans vient planifier notre programmation de formation afin de combler les besoins dans les différents cours et spécialités. De plus, il permet de bénéficier au maximum du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel totalisant 20 000 000\$ sur 5 ans. Le tableau suivant détaille les montants accordés par volet. Le volet 1 représente les montants remboursés pour les frais d'honoraires des instructeurs ainsi que du matériel utilisé pour un maximum de 13 000\$. Le volet 2 représente le remboursement des frais de scolarité dans le programme Pompier 1. Le volet 3 rembourse l'intégralité des formations spécifiques telles que les sauvetages et les spécialisations. Au total, c'est un montant de 199 556.36\$ qui a été remboursé pour les cinq premières années de son existence.

Tableau des subventions accordées

Cohortes	Volet 1	Volet 2	Volet 3
2015			
Autosauvetage HP			504.00 \$
Opérateur d'autopompe			11 817.70 \$
Pompier 1 – Cohorte 2013		18 872.00 \$	
Opérateur d'autopompe			17 906.60 \$
Autosauvetage HP			3 960.00 \$
Total:			53 060.30 \$
2016			
Sauvetage nautique			7 259.00 \$
Sauvetage vertical			6 170.00 \$
Désincarcération			11 184.79 \$
Total:			24 613.79 \$



2017			
Sauvetage en espace clos			2 710.00 \$
Pompier 1 – Cohorte 2015	13 000 \$	10 860.40 \$	
Pompier 1 – Cohorte av-98	13 000 \$	11 082.45 \$	
Officier 1			1 443.67 \$
Total:			52 096.52 \$
2018			
Pompier 1 – Cohorte 2018			6 500.00 \$
Opérateur d'autopompe			15 383.00 \$
Opérateur véhicule d'élévation			21 187.25 \$
Séminaires officiers			973.00\$
RCR-DEA			2 400.00 \$
Total:			68 326.25 \$
2019			
Pompier 1 – Cohorte 2018			En attente
Séminaires officiers			1 459.50\$
		Total :	199 556.36\$

En conclusion, le volet formation des pompiers continue d'avancer afin d'avoir des pompiers qualifiés en nombre suffisant lors d'interventions. Un groupe de 15 pompiers a débuté le programme Pompier 1 en janvier 2018 ayant comme objectif de terminer la formation en 2019. Toutefois, c'est en 2020 que cette cohorte se terminera avec une dizaine de nouveaux pompiers. Au moins trois candidats complèteront la formation avec la prochaine cohorte, les autres ayant abandonné. Des formations d'opérateur d'autopompe et en désincarcération sont également à prévoir. Nous devons lutter contre un roulement de personnel important, car pour différentes raisons, des pompiers en cours de formation sont contraints de quitter le service.

Le 12 décembre 2014, la ministre Lise Thériault annonçait le lancement d'un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires. Nous continuons notre effort de formation pour profiter de l'occasion qui passe nous permettant d'être remboursés pour la formation de nos pompiers. Pour l'année suivante, nous poursuivons les objectifs du programme de formation que nous avons présenté suite aux annonces de subvention pour la formation des pompiers.

Le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel a été reconduit et est entré en vigueur le 27 août 2019 et se terminera le 31 mars 2022.

Les pratiques des pompiers continuent de porter sur un sujet du mois dans toutes les casernes. Le pompier qui ne peut participer à la pratique de la caserne où il est rattaché peut aller la reprendre lors d'une pratique dans une autre caserne. En faisant seulement un sujet par mois, il a été possible d'ajouter des pratiques pour tous les types de sauvetage ainsi qu'en matières dangereuses. Les pompiers en formation ont également des activités pratiques à réaliser. Des canevas de pratique sont préparés par le formateur pour uniformiser les pratiques qui sont données par des officiers ou par les moniteurs.



Chapitre 3 Division sécurité civile



Présentation

Le service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia est responsable de la planification de la sécurité civile sur son territoire.

Sous la responsabilité du coordonnateur de la Sécurité civile, ce volet est en place afin que la population ainsi que les différents intervenants des services municipaux soient en mesure de réagir de manière appropriée en cas de sinistres appréhendés ou réels.

Réalisation:

- Mise en place d'outils visant à améliorer la préparation et la réponse aux sinistres des municipalités (volet 1)
- Étude conceptuelle en électricité par une firme d'ingénieurs pour l'aménagement des centres de coordination et/ou d'hébergement temporaire de 14 municipalités (volet 2)
- Participation avec l'ASCQ pour la mise en place d'un plan de rétablissement
- Table de concertation en sécurité publique
- Formation aux intervenants municipaux (maires et substituts) sur les relations de presse et le rôle des porteparoles lors de sinistres
- Mise à jour des plans d'intervention municipaux en sécurité civile
- Rencontres dans les municipalités

Règlement en sécurité civile

Un règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018. Ce règlement est entré en vigueur le <u>9 novembre 2019.</u>

Formation en sécurité civile

Le 19 novembre 2019 a eu lieu une formation sur les relations de presse et le rôle des portes-paroles municipaux en situation de sinistre. 20 élus de différentes municipalités, le responsable régional des communications, le coordonnateur régional de la sécurié civile ainsi que le conseiller en sécurité civile du MSP ont participé à cette formation d'une durée de 7 heures.



Interventions 2019:

Interventions en sécurité civile 2019					
Interventions	Municipalités				
Relocalisation et aide aux sinistrés suite à des incendies	Albertville, Amqui, Causapscal, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui,				
Inondations hivernales	Aucune				
Inondations printanières	Aucune				
Tempête hivernale	Sayabec, St-Moïse				
Éboulement	Routhierville				
Instabilité de pente	Amqui				
Affaissement de ponceaux	Sainte-Florence				
Support à la municipalité pour problème d'eau potable	Sainte-Irène				

Tableau de préparation des municipalités sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre selon les 4 critères définis par le ministère de la Sécurité civile.

Municipalité	Possède un centre de coordination fonctionnel	Possède un centre d'hébergement temporaire	Possède un bottin des ressources municipales et externes	Schéma d'alerte et de mobilisation est complet et à jour
Albertville	oui	oui	oui	oui
Amqui	oui	oui	oui	oui
Causapscal	oui	oui	oui	oui
Lac-au-Saumon	oui	oui	oui	oui
Saint-Alexandre-des-Lacs	oui	oui	oui	oui
Saint-Cléophas	oui	oui	oui	oui
Saint-Damase	oui	oui	oui	oui
Sainte-Florence	oui	oui	oui	oui
Sainte-Irène	oui	oui	oui	oui
Sainte-Marguerite-Marie	oui	oui	oui	oui
Saint-Léon-le-grand	oui	oui	oui	oui
Saint-Moïse	oui	oui	oui	oui
Saint-Noël	oui	oui	oui	oui
Saint-Tharcisius	oui	oui	oui	oui
Saint-Vianney	oui	oui	oui	oui
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	oui	oui	oui	oui
Sayabec	oui	oui	oui	oui
Val-Brillant	oui	oui	oui	oui
Total:	18	18	18	18



Chapitre 4 Division Premiers Répondants

Le recrutement est très difficile dans les deux secteurs et le nombre de PR est déficient, ce qui réduit le pourcentage de couverture et explique l'arrêt des premiers répondants dans le secteur Est pour l'année 2019. Concernant le secteur Ouest, le recrutement se poursuit afin d'obtenir un plus grand nombre de PR pour réussir à couvrir le maximum de périodes de garde, car en 2019 les arrêts de travail et le manque de disponibilté de certains a fait baisser les périodes de couverture et par le fait même le nombre d'appels effectués. Le service est à évaluer la possibilité de descendre en PR 1 pour 2020 pour le secteur Ouest. Pour ce qui est du secteur Est, on prévoit le retour des premiers répondants niveau 1 en 2020.

Tableaux – Interventions des Premiers Répondants par municipalité

STATISTIQUE PREMIERS REPONDANTS SECTEUR OUEST								
2019								
MUNICIPALITÉ	Sayabec	Val-Brillant	St-Moïse	S-Noël	St-Damase	St-Cléophas	TOTAL	
TOTAL	39	12	7	7	4	4	73	
%	53%	16%	10%	10%	5%	5%	100%	

STATISTIQUE PREMIERS RÉPONDANTS SECTEUR QUEST 2018

MUNICIPALITÉ	Sayabec	Val-Brillant	St-Moïse	S-Noël	St-Damase	St-Cléophas	TOTAL
TOTAL	67	32	17	16	6	4	142
%	47%	23%	12%	11%	4%	3%	100%

STATISTIQUE PREMIERS RÉPONDANTS SECTEUR OUEST 2017

MUNICIPALITÉ	Sayabec	Val-Brillant	St-Moïse	S-Noël	St-Damase	St-Cléophas	TOTAL
TOTAL	113	57	29	26	11	6	242
%	47%	24%	12%	11%	5%	2%	100%

STATISTIQUE PREMIERS RÉPONDANTS SECTEUR QUEST 2016

MUNICIPALITÉ	Sayabec	Val-Brillant	St-Moïse	S-Noël	St-Damase	St-Cléophas	TOTAL
TOTAL	207	86	60	22	35	14	424
%	49%	20%	14%	5%	8%	3%	100%

STATISTIQUE PREMIERS RÉPONDANTS SECTEUR OUEST 2015 (6 juillet au 31 décembre 2015)

MUNICIPALITÉ	Sayabec	Val-Brillant	St-Moïse	S-Noël	St-Damase	St-Cléophas	TOTAL
TOTAL	91	46	28	13	16	7	201
%	45%	23%	14%	6%	8%	3%	100%



STATISTIQUE PREMIERS REPONDANTS SECTEUR OUEST 2019

2019		
Code MPDS	Total/code	%
1-Douleur abdominale/problème abdominaux		0,0%
2-Alergie(réactions)/empoisonnement(piqûre,morsure)	1	1,4%
3-Morsure/attaque d'animaux		0,0%
4-Agression/agression sexuelle		0,0%
5-Douleur au dos (non traumatique)		0,0%
6-Problème respiratoire	10	13,7%
7-Brûlure/explosion	2	2,7%
8-Monoxyde de carbone/inhalation/produit dangereux		0,0%
9-Arrêt cardiaque ou respiratoire/décès	5	6,8%
10-Douleur thoracique	14	19,2%
11-Étouffement		0,0%
12-Convulsion	1	1,4%
13-Problème diabétique		0,0%
14-Noyade (quasi) /accident plongée		0,0%
15-Électrisation/foudre		0,0%
16-Problème/blessure aux yeux		0,0%
17-Chutes	9	12,3%
18-Mal de tête	1	1,4%
19-Problème cardiaque/DCAI	2	2,7%
20-Exposition à la chaleur/au froid		0,0%
21-Hémorragie/lacération	3	4,1%
23-Overdose/empoisonnement	1	1,4%
24-Grossesse/accouchement/fausse couche		0,0%
25-Problème psychiatrique/de comportement/tentative de suicide		0,0%
26-Personne malade	8	11,0%
27-Arme blanche/arme à feu/trauma pénétrant		0,0%
28-Accident vasculaire cérébrale/paralysie	1	1,4%
29-Accident de la route	5	6,8%
30-Blessures traumatique	2	2,7%
31-Incoinscience/évanouissement	4	5,5%
32-Problème inconnu	4	5,5%
33-Transfert inter-établissement		0,0%
TOTAL	73	100,0%



Chapitre 5 Inverventions des services de sécurité incendie

5.1 TYPES D'INTERVENTIONS, DÉPLOIEMENT DE LA FORCE DE FRAPPE ET PERTES MATÉRIELLES

Interventions 2019

Dans le tableau suivant vous y retrouverez les interventions séparées par localité et par la suite par ordre chronologique. Les informations incluses dans le tableau sont : la date et l'heure de l'intervention, la journée, le # du rapport, le code d'appel, la cause probable selon nos rapports (DSI2003) fournie au ministère de la Sécurité publique, le délai entre l'heure de transmission de l'appel et l'arrivée du premier véhicule, le délai pour la maîtrise de l'incendie (temps entre l'arrivée du premier véhicule et la maîtrise), si le schéma a été atteint (soit le nombre de pompiers requis et le délai requis) et si non une annotation en expliquant la cause, le nombre de pompiers appelés, le nombre de pompiers présents, le pourcentage. Des sous-tableaux ont été conçus pour différencier les divers types d'incendie et faire un aperçu des temps pour le délai et la maîtrise pour chaque type d'incendie. Nous avons joint les sous-tableaux de 2014 à 2019 pour que vous puissiez comparer les informations. Le schéma n'est pas atteint 3 fois sur 51 appels; deux des trois interventions s'expliquent par un délai d'arrivée sur les lieux dépassé selon le schéma en partie causé par un manque d'information pour localiser le bâtiment (camp / chalet en forêt). La troisième intervention s'explique par un manque d'effectif suite à une annulation de nos services.

Recommandations

Afin d'atteindre le futur schéma au maximum, s'assurer d'une bonne communication avec la centrale d'appels pour mieux identifier les lieux. De plus, un défaut de 10% sans atteindre le schéma est accordé au service incendie lors d'interventions sur les bâtiments de catégories 1 et 2.

Date intervention	Numéro de rapport	Jour	Code d'appel	Cause probable	Delai	Maitrise Incendie	Schéma Atteint	Pompiers appelés	Pompiers présents	%
2019-01-03 12:06:46	MR07018-20190103-02	jeudi	69D07O - Cheminée (odeur de fumée)	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:14	0:36	oui	21	9	43%
2019-01-12 20:14:12	MR07047-20190112-01	samedi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:12	2:35	oui	37	16	43%
2019-01-14 07:34:06	MR07040-20190114-01	lundi	69D06 - Habitation (Individuelle)	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:23	0:57	oui	33	13	39%
2019-01-18 13:15:02	MR07018-20190118-01	vendredi	69E06 - Habitation(Individuelle)	590-Autre défaut de conception, de construction ou d'installation (Défaut de conception, de construction ou d'installation)	0:14	1:58	oui	35	17	49%
2019-01-19 05:53:34	MR07018-20190119-01	samedi	69D06 - Habitation (Individuelle)	999-Cause indéterminée (Autre)	0:16	5:08	oui	71	34	48%
2019-01-21 21:08:30	MR07047-20190121-01	lundi	69D06 - Habitation (Individuelle)	530-Installation à proximité d'un combustible (Défaut de conception, de construction ou d'installation)	0:08	0:52	oui	37	22	59%
2019-01-24 15:09:39	MR07057-20190124-01	jeudi	69D07 - Cheminée	990-Autre cause (Autre)	0:10	0:50	oui	36	11	31%
2019-01-26 18:17:19	MR07025-20190126-01	samedi	69D06 - Habitation (Individuelle)	999-Cause indéterminée (Autre)	0:09	3:22	oui	53	23	43%
2019-01-29 17:47:26	MR07047-20190129-02	mardi	69D07O - Cheminée (odeur de fumée)	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:06	0:06	oui	25	14	56%
2019-02-03 15:53:20	MR07047-20190203-01	dimanche	69D01O - Haut risque vital (Odeur de fumée)	690-Autre mauvaise utilisation d'un équipement (Mauvaise utilisation d'un équipement)	0:05	0:14	oui	25	10	40%
2019-02-04 21:29:21	MR07095-20190204-01	lundi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:10	0:48	oui	27	15	56%



Date intervention	Numéro de rapport	Jour	Code d'appel	Cause probable	Delai	Maitrise Incendie	Schéma Atteint	Pompiers appelés	Pompiers présents	%
2019-02-06 02:44:53	MR07018-20190206-01	mercredi	69D05O - Habitation (Multiple)(Odeur de fumée)	499-Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:14	0:14	oui	21	10	48%
2019-02-16 22:53:35	MR07047-20190216-01	samedi	69C02 - Incendie éteint	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:08	0:36	oui	37	13	35%
2019-02-24 22:24:42	MR07080-20190224-01	dimanche	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:18	0:33	oui	39	18	46%
2019-02-25 10:19:45	MR07035-20190225-01	lundi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:19	0:26	oui	34	15	44%
2019-03-06 08:24:13	MR07035-20190306-02	mercredi	69D08 - Grand batiment/structure non résidentielle(grange, entrepot)	499-Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:17	4:06	oui	44	18	41%
2019-03-08 08:31:40	MR07030-20190308-01	vendredi	69D05O - Habitation (Multiple)(Odeur de fumée)	799-Erreur humaine indéterminée (Erreur humaine)	0:07	0:22	oui	32	12	38%
2019-03-08 23:29:10	MR07100-20190308-03	vendredi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:10	1:06	oui	28	8	29%
2019-03-09 23:06:05	MR07047-20190309-02	samedi	69D06 - Habitation (Individuelle)	380-Entreposage inadéquat (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:13	2:11	oui	36	20	56%
2019-03-11 16:13:58	MR07047-20190311-01	lundi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:09	0:53	oui	38	20	53%
2019-03-23 17:45:19	MR07035-20190323-01	samedi	69E06 - Habitation(Individuelle)	110-Dossier transmis pour enquête (Incendies criminels ou suspects)	0:16	1:32	oui	44	16	36%
2019-03-24 18:07:45	MR07047-20190324-01	dimanche	69C02 - Incendie éteint	999-Cause indéterminée (Autre)	0:00	0:32	oui	26	11	42%
2019-04-16 08:00:00	MR07025-20190416-02	mardi	69C02 - Incendie éteint	550-Mauvais branchement probable d'une filerie (Défaut de conception, de construction ou d'installation)	0:15	1:00	oui	1	1	100%
2019-05-03 12:25:18	MR07085-20190503-01	vendredi	69C02O - Incendie éteint (Odeur de fumée)	510-Défaut de conception (Défaut de conception, de construction ou d'installation)	0:13	0:22	oui	17	7	41%
2019-05-28 19:21:01	MR07030-20190528-03	mardi	69E06 - Habitation(Individuelle)	499-Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:11	0:41	oui	39	23	59%
2019-05-30 15:45:50	MR07025-20190530-03	jeudi	69E06 - Habitation(Individuelle)	999-Cause indéterminée (Autre)	0:19	1:16	oui	36	19	53%
2019-06-20 14:18:25	MR07105-20190620-01	jeudi	69D03 - Bâtiment commercial / industriel	490-Autre défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:19	0:19	non1	16	5	31%
2019-07-18 13:27:23	MR07080-20190718-02	jeudi	69D03 - Bâtiment commercial / industriel	990-Autre cause (Autre)	0:09	0:16	oui	48	16	33%
2019-08-05 09:46:57	MR07030-20190805-01	lundi	69E06 - Habitation(Individuelle)	999-Cause indéterminée (Autre)	0:12	2:07	oui	44	17	39%
2019-08-11 17:00:04	MR07030-20190811-02	dimanche	69E09 - Petit bâtiment / structure non résidentiel (remise, garage détaché)	430-Court-circuit électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:06	2:07	oui	32	14	44%
2019-08-16 19:03:46	MR07047-20190816-01	vendredi	69C02O - Incendie éteint (Odeur de fumée)	790-Autre erreur humaine, (distraction, personne endormie) (Erreur humaine)		0:24	oui	25	8	32%
2019-08-17 17:25:10	MR07047-20190817-01	samedi	69D09 - Petite structure/bâtiment non résidentielle (remise, garage détaché)	220-Contrôle inadéquat d'un feu à ciel ouvert (Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation)		1:18	oui	36	8	22%
2019-08-26 19:25:15	MR07018-20190826-01	lundi	69E06 - Habitation(Individuelle)	790-Autre erreur humaine, (distraction, personne endormie) (Erreur humaine)		1:21	oui	34	15	44%



Date intervention	Numéro de rapport	Jour	Code d'appel	Cause probable	Delai	Maitrise Incendie	Schéma Atteint	Pompiers appelés	Pompiers présents	%
2019-10-03 21:06:25	MR07080-20191003-01	jeudi	69D06O - Habitation (Individuelle) (Odeur de fumée)	499-Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique indéterminée (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)		1:16	oui	27	15	56%
2019-10-11 21:40:42	MR07095-20191011-02	vendredi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:08	1:05	oui	27	9	33%
2019-10-12 16:25:49	MR07057-20191012-01	samedi	69C02O - Incendie éteint (Odeur de fumée)	430-Court-circuit électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:08	0:25	oui	38	18	47%
2019-10-21 02:52:57	MR07105-20191021-01	lundi	69E06 - Habitation(Individuelle)	430-Court-circuit électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:19	4:45	oui	37	11	30%
2019-10-28 17:18:35	MR07018-20191028-01	lundi	69E06 - Habitation(Individuelle)	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:10	1:04	oui	33	14	42%
2019-11-06 11:41:42	MR07080-20191106-01	mercredi	69D09 - Petite structure/bâtiment non résidentielle (remise, garage détaché)	220-Contrôle inadéquat d'un feu à ciel ouvert (Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation)	0:06	1:46	oui	40	10	25%
2019-11-08 18:54:26	MR07030-20191108-02	vendredi	69D06 - Habitation (Individuelle)	430-Court-circuit électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:15	0:55	oui	32	12	38%
2019-11-11 23:32:57	MR07075-20191111-01	lundi	69E08 - Grand bâtiment / structure non résidentiel(grange, entrepôt)	999-Cause indéterminée (Autre)	0:17	4:37	oui	42	21	50%
2019-11-18 19:22:46	MR07047-20191118-01	lundi	69E06 - Habitation(Individuelle)	430-Court-circuit électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:07	2:59	oui	42	23	55%
2019-11-28 09:38:28	MR07010-20191128-01	jeudi	69E03 - Bâtiment commercial / industriel	241-Soudage ou découpage à proximité d'un combustible (Utilisation inadéquate d'une source d'inflammation)	0:16	2:44	oui	55	21	38%
2019-11-29 09:00:00	MR07010-20191129-01	vendredi	69C02O - Incendie éteint (Odeur de fumée)	999-Cause indéterminée (Autre)	0:00	2:20	oui	1	1	100%
2019-12-08 20:56:31	MR07085-20191208-01	dimanche	69E03 - Bâtiment commercial / industriel	420-Défaillance d'une commande automatique ou manuelle (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:11	2:33	oui	48	15	31%
2019-12-09 15:24:09	MR07100-20191209-01	lundi	69E10 - Habitation mobile, roulotte, bureau mobile	999-Cause indéterminée (Autre)	0:21	1:03	non2	29	11	38%
2019-12-11 16:31:31	MR07047-20191211-01	mercredi	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:08	0:46	oui	37	13	35%
2019-12-13 01:31:17	MR07085-20191213-01	vendredi	69E03 - Bâtiment commercial / industriel	490-Àutre défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique (Défaillance ou défectuosité mécanique ou électrique)	0:20	2:10	non3	49	11	22%
2019-12-15 17:11:50	MR07105-20191215-03	dimanche	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:17	1:04	oui	28	12	43%
2019-12-15 21:39:27	MR07047-20191215-04	dimanche	69E07 - Cheminée	325-Mauvais entretien lié au premier matériau enflammé (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:12	0:35	oui	37	14	38%
2019-12-23 21:23:32	MR07080-20191223-03	lundi	69D06O - Habitation (Individuelle) (Odeur de fumée)	380-Entreposage inadéquat (Utilisation inadéquate du matériau enflammé)	0:09	0:47	oui	26	11	42%

Note: 1 manque d'effectif (appel annulé)
2 difficile à localiser (chalet / roulotte en forêt)
3 délai dépassé (2 minutes)



-	Temps réponse Sch	éma 2013 (lı	ncendie)				
	Code	faibles	/ moyens	élevés / très élevés			
Municipalité	Géographique	périmètre urbain	périmètre non-urbain	périmètre urbain	périmètre non-urbain		
Albertville	7025	00:23	00:23	00:30	00:30		
Amqui	7047	00:15	00:18	00:23	00:27		
Causapscal	7018	00:16	00:20	00:32	00:39		
Lac-au-Saumon	7057	00:15	00:18	00:24	00:27		
Saint-Alexandre-des-Lacs	7065	00:20	00:20	00:32	00:32		
Saint-Cléophas	7090	00:20	00:20	00:56	00:56		
Saint-Damase	7105	00:23	00:23	01:00	01:00		
Sainte-Florence	7010	00:26	00:26	00:47	00:47		
Sainte-Irène	7040	00:26	00:26	00:23	00:23		
Saint-Léon-le-Grand	7030	00:15	00:18	00:30	00:33		
Saint-Moïse	7095	00:15	00:15	00:55	00:55		
Saint-Noël	7100	00:15	00:18	00:58	01:01		
Saint-Tharcisius	7070	00:23	00:23	00:36	00:36		
Saint-Vianney	7075	00:15	00:19	00:48	00:52		
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	7035	00:26	00:26	00:42	00:42		
Sainte-Marguerite-Marie	7005	00:28	00:28	00:48	00:48		
Sayabec	7085	00:15	00:18	00:40	00:43		
Val-Brillant	7080	00:15	00:18	00:25	00:29		
TNO Routhierville	NR070	00:45	00:45	01:05	01:05		



Moyenne temps réponse et maîtrise		2014	2015	2016	2017	2018	2019
	Nombre	12	7	5	13	13	17
	Délai	0 h 13	0 h 28	0 h 18	0 h 13	0 h 17	0 h 13
Feu de résidence :	Maîtrise	1 h 30	1 h 11	1 h 56	1 h 50	1 h 27	1 h 55
	Schéma atteint	12	5	4	13	10	17
	Schéma non-atteint	0	2	1	0	3	0
	Nombre	19	12	13	11	10	11
	Délai	0 h 12	0 h 17	0 h 10	0 h 14	0 h 08	0 h 12
Feu de cheminée :	Maîtrise	1 h 24	1 h 37	1 h 37	1 h 35	1 h 44	0 h 58
	Schéma atteint	16	11	12	10	10	10
	Schéma non-atteint	3	1	1	1	0	1
	Nombre	3	8	3	3	4	6
	Délai	0 h 23	0 h 12	0 h 14	0 h 17	0 h 09	0 h 13
Feu de bâtiment :	Maîtrise	1 h 38	1 h 36	1 h 42	1 h 43	1 h 11	2 h 29
	Schéma atteint	3	8	3	3	4	5
	Schéma non-atteint	0	0	0	0	0	1
	Nombre	5	8	5	6	11	6
	Délai	0 h 10	0 h 08	0 h 05	0 h 11	0 h 12	0 h 14
Feu de structure commerciale / industriel :	Maîtrise	1 h 40	1 h 33	1 h 42	1 h 01	1 h 01	1 h 26
	Schéma atteint	5	8	5	5	11	5
	Schéma non-atteint	0	0	0	1	0	1
	Nombre	N/A	2	5	4	1	N/A
	Délai		0 h 11	0 h 07	0 h 10	0 h 09	
Feu habitation multiple:	Maîtrise		1 h 41	1 h 12	1 h 35	1 h 27	
	Schéma atteint		2	5	4	1	
	Schéma non-atteint		0	0	0	0	
	Nombre	3	4	N/A	N/A	N/A	N/A
	Délai	0 h 11	0 h 12				
Feu de ferme :	Maîtrise	1 h 11	1 h 08				
	Schéma atteint	3	4				
	Schéma non-atteint	0	0				
	Nombre	6	10	4	4	4	11
	Délai	0 h 13	0 h 07	0 h 07	0 h 08	0 h 09	0 h 09
Odeur de fumée, investigation :	Maîtrise	1 h 38	1 h 18	1 h 28	1 h 19	1 h 02	0 h 39
	Schéma atteint	5	10	2	3	4	11
	Schéma non-atteint	1	0	0	1	0	0



TOTAL TEMPS DE RÉPONSE ET MAÎTRISE :	Nombre	48	51	35	41	43	51
	Délai	0 h 13	0 h 13	0 h 10	0 h 12	0 h 10	0 h 12
Non-atteint 2019: 1 délai dépassé	Maîtrise	1 h 30	1 h 26	1 h 36	1 h 30	1 h 18	1 h 29
1 difficile à localiser	Schéma atteint	44 (92%)	48 (94%)	33(94%)	38(93%)	40 (93%)	48 (94%)
1 manque d'effectif (appel annulé)	Schéma non-atteint	4 (8%)	3 (6%)	2 (6%)	3 (7%)	3 (7%)	3 (6%)



STATISTIQUES 2019

												AII	Jiiqu	JES 20													
Municipalité	Feu de cheminée	Feux de résidence	Feu de bâtiment	Feu de structure commerciale, Industriel	Feu habitation multiple, haut risque vital	Feu de ferme	Odeur de fumée, investigation(Rés. et bat.)	Alarme automatique	Transformateur, Câble tombé et arc élec.	Feu extérieur	Feu de forêt, d'arbre	Vérification	Fuite de gaz (naturel, propane ou autre)	Déversement de produits toxiques	Problème d'eau	Autres	Feux de véhicule routier	Mâchoire de vie	Accident	Traineau d'évacuation	Assistance aux tech. Amb. Et autres serv.	Assistance aux citoyens	Sauvetage en hauteur	Sauvetage nautique	Appel non-fondé	Total	%
Albertville		3							1																	4	1%
Amqui	4	4	1	1			3	32	5	5	1					3	4	8	11	2	2	3			1	90	29%
Causapscal		4					2	6								2	4	2	5		3					28	9%
Lac Humqui	1	1	1								1									2						6	2%
Lac-au-Saumon	1						1	5	4		1						1		5			1				19	6%
Routhierville																	1	3								4	1%
Saint-Alexandre																			1	1						2	1%
Saint-Cléophas								1	2																	3	1%
Saint-Damase		1		1				3	1									1	4	2						13	4%
Sainte-Florence	2			1			1											1								5	2%
Sainte-Irène	1	1						2	1										1							6	2%
Sainte-Marguerite									1																	1	0%
Saint-Léon		3	1				1	1	1									1		1						9	3%
Saint-Moïse								6		1	1						1	4	7			1				21	7%
Saint-Noël	1		1					5		1									3							11	3%
Saint-Tharcisius								1	1	1	1						1	1	1		1					8	3%
Saint-Vianney			1					4									1	1			2					9	3%
Sayabec				2			1	9	6	4	1		2			2	4	1	7			1				40	13%
Val-Brillant	1		1	1			2	4	3	1			1			1	1	3	8	1	1			2		31	10%
Autre ou entraide								3					•	_				1				_			1	5	2%
TOTAL	11	17	6	6	0	0	11	82	26	13	6	0	3	0	0	8	18	27	53	9	9	6	0	2	2	315	
TOTAL %	3%	5%	2%	2%	0%	0%	3%	26%	8%	4%	2%	0%	1%	0%	0%	3%	6%	9%	17%	3%	3%	2%	0%	1%	1%		100%
	57% 3%							40%																			



STATISTIQUES 2019

Municipalité	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarma	Transformateur Câble Élect. ,	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	11	29	82	26	11	19	11	18	80	26	2	315
TOTAL %	3%	9%	26%	8%	3%	6%	3%	6%	25%	8%	1%	
				57%			3%			40%		I

STATISTIQUES 2018

Municipalité	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarma	Transformateur Câble Élect. ,	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	10	29	66	30	7	29	5	13	61	30	2	282
TOTAL %	4%	10%	23%	11%	2%	10%	2%	5%	22%	11%	1%	
				61%			2%			38%		

STATISTIQUES 2017

Municipalité	feux de	Feux de	Alarme	Transformateur	Odeur fumée	Feu champ	Autres	Feux de	Accident	Sauvetage	Appel	Total
wunicipalite	cheminée	bâtiment	Alaime	Câble Élect. ,	Investigation	et débris	interventions	véhicule	Accident	Assistance	non-fondé	TOtal
TOTAL	11	26	61	13	4	25	18	13	83	20	1	275
TOTAL %	4%	9%	22%	5%	1%	9%	7%	5%	30%	7%	0%	
			•	51%			7%		•	43%		

STATISTIQUES 2016

Municipalité	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarme	Transformateur Câble Élect. ,	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	13	18	52	14	4	25	12	14	78	9	1	240
TOTAL %	5%	8%	22%	6%	2%	10%	5%	6%	33%	4%	0%	
				53%			5%			43%		

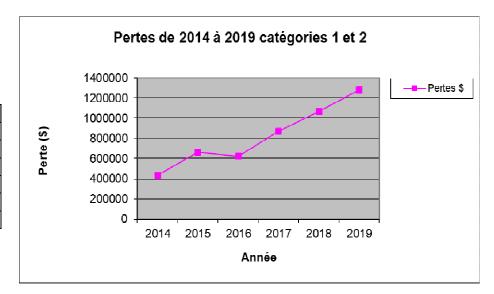
STATISTIQUES 2015

Municipalité	feux de cheminée	Feux de bâtiment	Alarma	Transformateur Câble Élect. ,	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	10	24	64	13	17	18	18	11	68	39	2	284
TOTAL %	4%	8%	23%	5%	6%	6%	6%	4%	24%	14%	1%	
				51%		·	6%			42%	·	

STATISTIQUES 2014

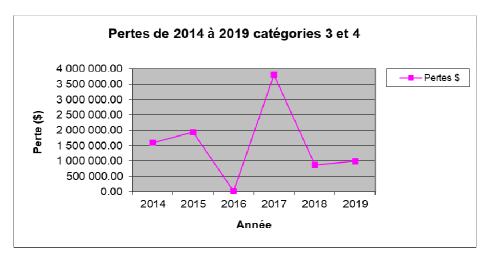
Municipalité	feux de cheminée	Feux de bâtiment		Transformateur Câble Élect. ,	Odeur fumée Investigation	Feu champ et débris	Autres interventions	Feux de véhicule	Accident	Sauvetage Assistance	Appel non-fondé	Total
TOTAL	18	22	72	10	8	24	14	14	50	58	2	292
TOTAL %	6%	8%	25%	3%	3%	8%	5%	5%	17%	20%	1%	
				53%			5%			42%		İ





Année	Pertes \$
2014	436 850.00
2015	667 100.00
2016	624 350.00
2017	869 500.00
2018	1 067 050.00
2019	1 283 000.00

Année	Pertes \$
2014	1 595 000.00
2015	1 942 510.00
2016	20 000.00
2017	3 803 750.00
2018	879 500.00
2019	996 225.00



Occurrences des appels

Comme l'année passée, nous avons ajouté les tableaux des occurrences de tous les appels de la MRC et bien sûr celui des interventions incendie. Nous avons également joint les comparatifs de 2014 à 2019. Dans les prochains tableaux, vous pourrez constater dans quelle période de la semaine les appels ont eu lieu. Sur le tableau de toutes les interventions, on constate que 65% des appels ont eu lieu soit les soirs ou les fins de semaine, comparativement à 35% sur semaine entre 8h et 16h. Fait à remarquer, 88% des appels sont entre 8h et 24h (46% entre 8h et 16h et 42% entre 16h et 24h) et seulement 13% entre 0h et 8h. Au niveau des interventions incendie, 69% des appels ont eu lieu soit les soirs ou les fins de semaine comparativement à 31% sur semaine entre 8h et 16h. Pour ce qui est de la période de la journée, 90% des appels sont entre 8h et 24h (33% entre 8h et 16h et 57% entre 16h et 24h) et seulement 10% entre 0h et 8h. Fait à remarquer, les occurrences de tous les appels et ceux d'incendie sont presque similaires. Nous avons aussi ajouté le temps de réponse moyen pour tous les appels et les appels incendie (temps entre l'appel et l'arrivée du premier véhicule).



2019 (APPELS INCENDIE)

					LLO IIIOL	 <i>,</i>					
Casernes	semaine	soir & fds	total	semaine	soir & fds	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	appels	appels	8 - 16 h		appels	appels	appels			
	appels		_				- 1				
Albertville	2	1	3	67 %	33 %	0	2	1	0 %	67 %	33 %
Amqui	0	13	13	0 %	100 %	0	1	12	0 %	8 %	92 %
Causapscal	2	4	6	33 %	67 %	2	2	2	33 %	33 %	33 %
Saint-Alexandre-des-Lacs	0	0	0	0 %	0 %	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Lac-au-Saumon	1	1	2	50 %	50 %	0	1	1	0 %	50 %	50 %
Saint-Cléophas	0	0	0	0 %	0 %	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Saint-Damase	1	2	3	33 %	67 %	1	1	1	33 %	33 %	33 %
Sainte-Florence	2	0	2	100 %	0 %	0	2	0	0 %	100 %	0 %
Sainte-Irène	0	1	1	0 %	100 %	1	0	0	100 %	0 %	0 %
Saint-Léon-le-Grand	2	3	5	40 %	60 %	0	2	3	0 %	40 %	60 %
Saint-Moïse	0	2	2	0 %	100 %	0	0	2	0 %	0 %	100 %
Saint-Noël	1	1	2	50 %	50 %	0	1	1	0 %	50 %	50 %
Saint-Tharcisius	0	0	0	0 %	0 %	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Saint-Vianney	0	1	1	0 %	100 %	0	0	1	0 %	0 %	100 %
Saint-Zénon du Lac-Humqui	2	1	3	67 %	33 %	0	2	1	0 %	67 %	33 %
Sainte-Marguerite	0	0	0	0 %	0 %	0	0	0	0 %	0 %	0 %
Sayabec	1	2	3	33 %	67 %	1	1	1	33 %	33 %	33 %
Val-Brillant	2	3	5	40 %	60 %	0	2	3	0 %	40 %	60 %
TNO Routhierville	0	0	0	0 %	0 %	0	0	0	0 %	0 %	0 %
MOYENNE	16	35	51	3 1%	69 %	5	17	29	10 %	33 %	57 %

2018 (APPELS INCENDIE)

Casernes	semaine 8 - 16 h appels	soir & fds appels	total appels	semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - 8 h appels	8 - 16 h appels	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
MOYENNE	17	24	41	41%	59%	8	21	12	20%	51%	29%

2017 (APPELS INCENDIE)

				<i>\'</i>		 					
Casernes	semaine 8 - 16 h	soir & fds appels	total appels	semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - 8 h appels	8 - 16 h	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	appels						appels				
MOYENNE	9	30	39	23%	77%	8	15	16	21%	38%	41%

2016 (APPELS INCENDIE)

Casernes	Semaine 8-16 h appels	Soir & Fds appels	Total appels	Semaine 8-16 h	Soir & Fds	8 h appels	8-16 h	16-24 h appels	0-8 h	8-16 h	16-24 h
MOYENNE	16	18	34	47%	53%	4	20	10	12%	59%	29%

2015 (APPELS INCENDIE)

Casemes	semaine 8 - 16 h appels	soir & fds appels	total appels	semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - app	8 h els	8 - 16 h appels	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
MOYENNE	17	34	51	33%	67%		9	22	20	18%	43%	39%

2014 (APPELS INCENDIE)

Casernes	semaine	soir &	total	semaine	soir &	0-8h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	fds	appels	8 - 16 h	fds	appels	appels	appels			
	appels	appels									
MOYENNE	13	35	48	27%	73%	7	20	21	15%	42%	44%

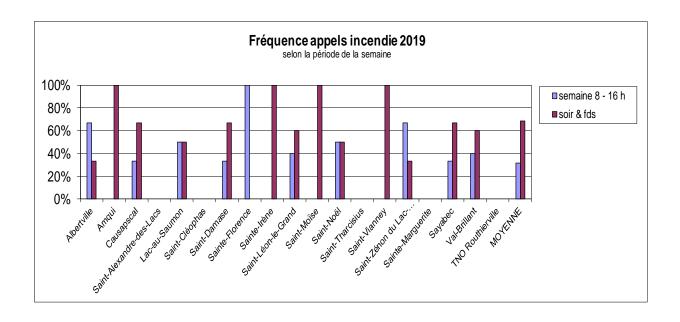


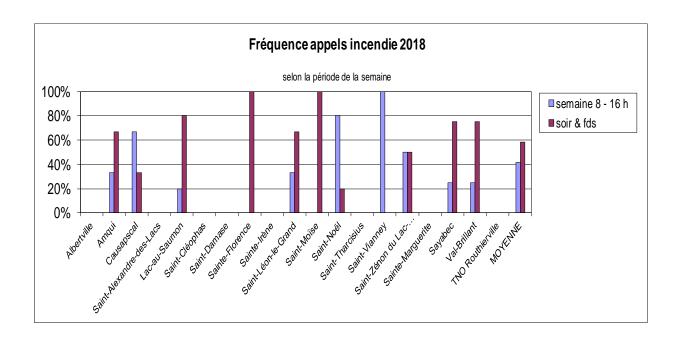
Appels incendie

	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps	Temps
Municipalité	Réponse	Réponse	Réponse	Réponse	Réponse	Réponse
•	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen
	2014 (min.)	2015 (min.)	2016 (min.)	2017 (min.)	2018 (min.)	2019 (min.)
Albertville	00:22	N/A	N/A	N/A	N/A	00:15
Amqui	00:12	00:10	0:08	00:10	00:07	00:08
Causapscal	00:13	00:12	0:14	00:13	00:16	00:13
Lac-au-Saumon	00:09	00:09	0:11	N/A	00:09	00:09
Saint-Alexandre-des-Lacs	N/A	00:14	0:11	N/A	N/A	N/A
Saint-Cléophas	N/A	00:19	0:22	00:17	N/A	N/A
Saint-Damase	00:25	00:27	0:21	00:22	N/A	00:19
Sainte-Florence	00:19	00:20	N/A	N/A	00:25	00:17
Sainte-Irène	00:21	N/A	0:17	N/A	N/A	00:23
Saint-Léon-le-Grand	00:15	00:11	NA	00:16	00:10	00:10
Saint-Moïse	00:16	N/A	0:17	00:21	00:22	00:10
Saint-Noël	00:09	N/A	N/A	00:11	00:08	00:15
Saint-Tharcisius	00:15	00:27	N/A	N/A	N/A	N/A
Saint-Vianney	00:19	N/A	N/A	N/A	00:21	00:18
Saint-Zénon du Lac-Humqui	00:45	00:21	0:24	00:22	00:21	00:18
Ste-Marguerite	00:22	00:26	N/A	N/A	N/A	N/A
Sayabec	00:19	00:14	0:10	00:12	00:13	00:15
Val-Brillant	00:17	00:11	0:09	00:16	00:10	00:10
TNO (Routhierville)	N/A	01:15	N/A	00:24	NA	N/A
MOYENNE	00:18	00:15	00:15	00:18	00:14	00:13

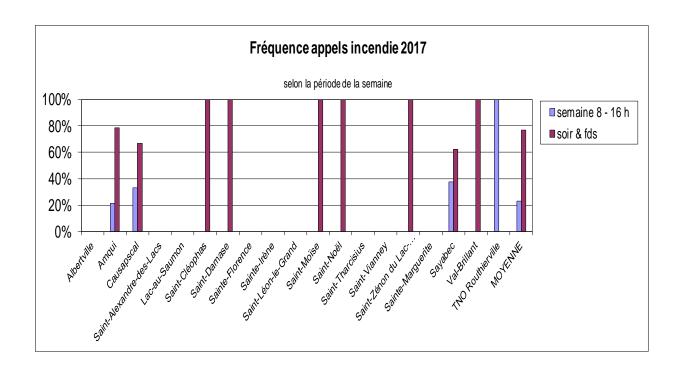
NA: non applicable

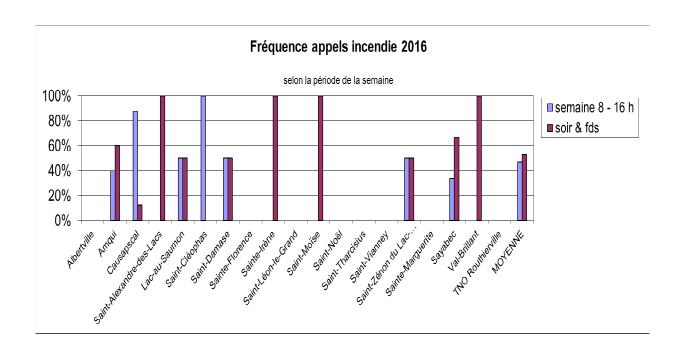




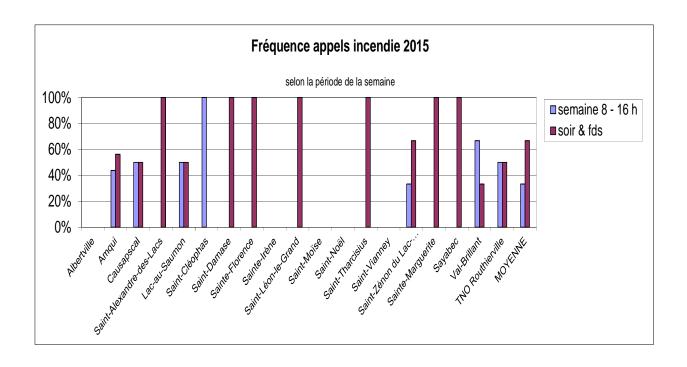


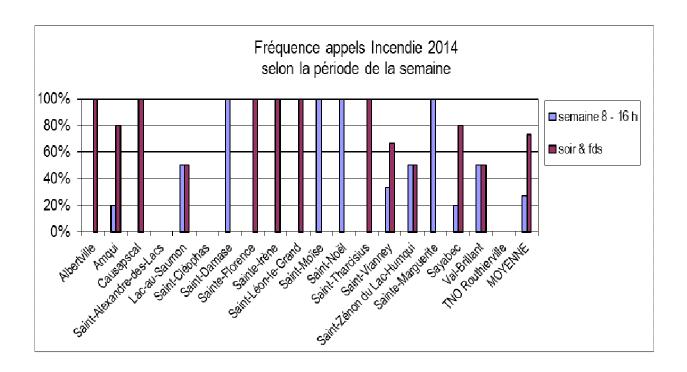




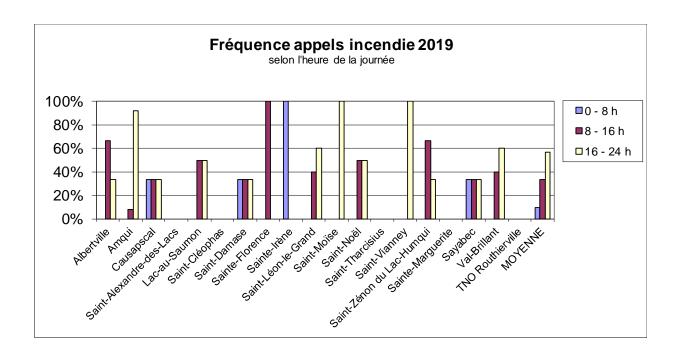


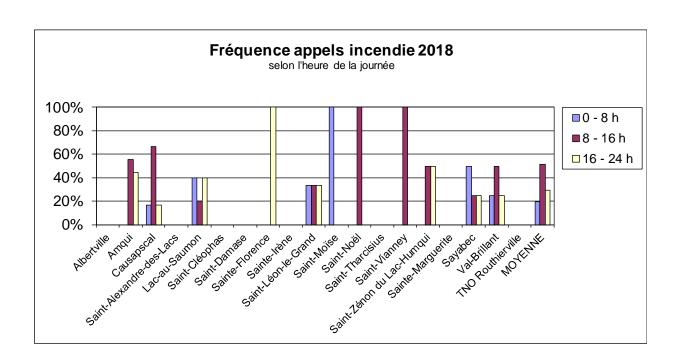




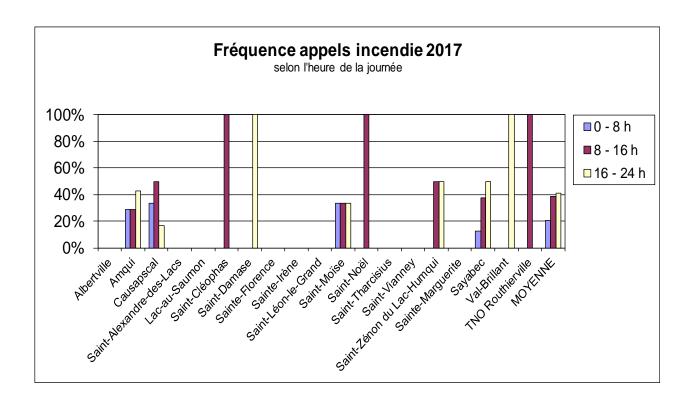


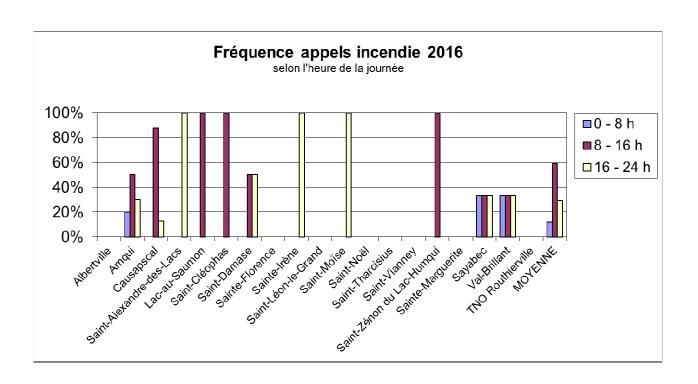




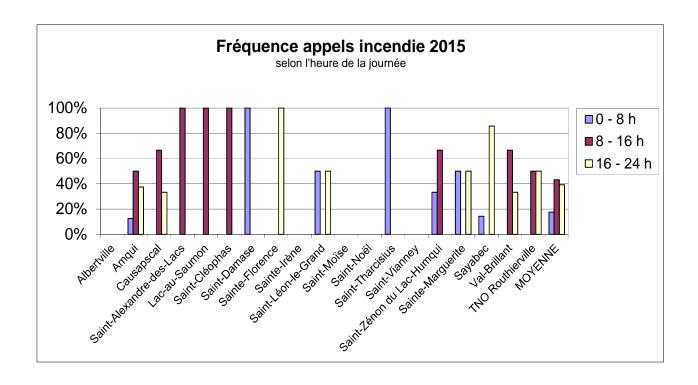


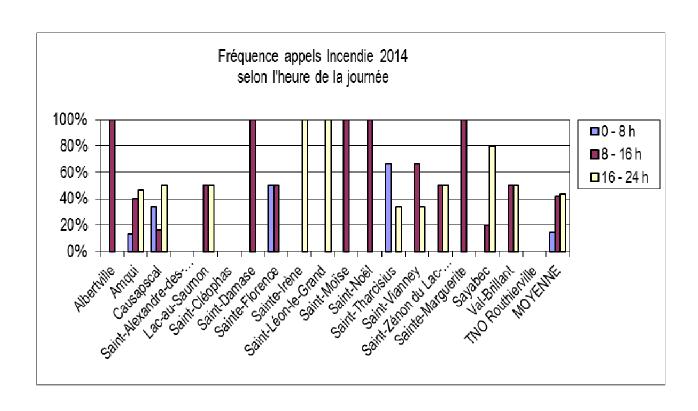














2019 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casernes	Semaine	soir & fds	total	Semaine	soir &	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h	appels	appels	8 - 16 h	fds	appels	appels	appels			
	appels										
Albertville	3	1	4	75%	25%	0	3	1	0%	75%	25%
Amqui	23	67	90	26%	74%	9	35	46	10%	39%	51%
Causapscal	14	14	28	50%	50%	5	14	9	18%	50%	32%
Saint-Alexandre-des-Lacs	1	1	2	50%	50%	0	2	0	0%	100%	0%
Lac-au-Saumon	7	12	19	37%	63%	3	11	5	16%	58%	26%
Saint-Cléophas	0	3	3	0%	100%	1	0	2	33%	0%	67%
Saint-Damase	7	7	14	50%	50%	2	7	5	14%	50%	36%
Sainte-Florence	2	1	3	67%	33%	0	2	1	0%	67%	33%
Sainte-Irène	1	4	5	20%	80%	1	3	1	20%	60%	20%
Saint-Léon-le-Grand	2	7	9	22%	78%	0	4	5	0%	44%	56%
Saint-Moïse	9	14	23	39%	61%	1	11	11	4%	48%	48%
Saint-Noël	4	7	11	36%	64%	1	4	6	9%	36%	55%
Saint-Tharcisius	2	6	8	25%	75%	2	2	4	25%	25%	50%
Saint-Viannev	3	6	9	33%	67%	2	3	4	22%	33%	44%
Saint-Zénon du Lac-Humqui	3	3	6	50%	50%	0	3	3	0%	50%	50%
Sainte-Marguerite	1	0	1	100%	0%	0	1	0	0%	100%	0%
Sayabec	14	26	40	35%	65%	8	22	10	20%	55%	25%
Val-Brillant	10	21	31	32%	68%	3	14	14	10%	45%	45%
TNO Routhierville	1	3	4	25%	75%	1	1	2	25%	25%	50%
MOYENNE	107	203	310	35%	65%	39	142	129	13%	46%	42%

2018 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casernes	semaine 8 - 16 h appels	soir & fds appels	total appels	Semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - 8 h appels	8 - 16 h appels	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
MOYENNE	98	179	277	35%	65%	48	142	87	17%	51%	31%

2017 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casemes	semaine 8 - 16 h appels	soir & fds appels	total appels	semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - 8 h appels	8 - 16 h appels	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
MOYENNE	94	181	275	34%	66%	46	130	99	17%	47%	36%

2016 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

Casernes	semaine	soir & fds	total	semaine	soir &		0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
	8 - 16 h appels	appels	appels	8 - 16 h	fds		appels	appels	appels			
MOYENNE	85	155	240	35%	65%	1	28	116	96	12%	48%	40%

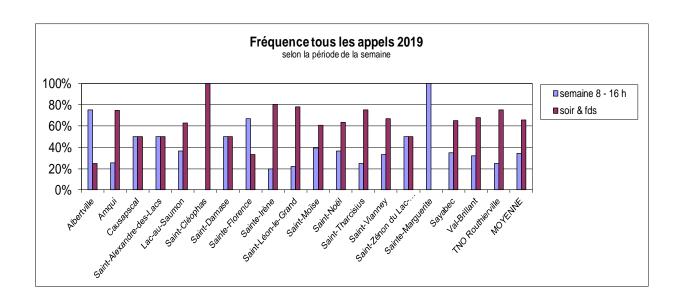
2015 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

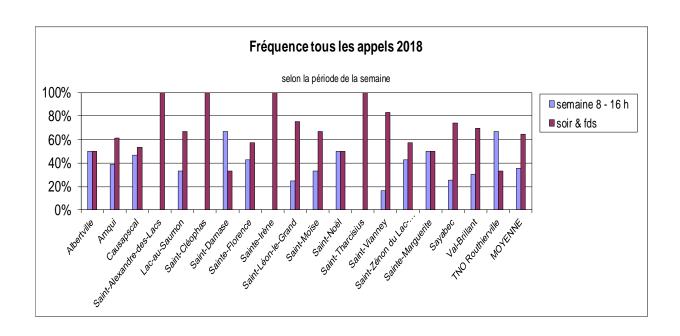
Casemes	semaine 8 - 16 h appels	soir & fds appels	total appels	semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - 8 h appels	8 - 16 h appels	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
MOYENNE	105	179	284	37%	63%	50	137	97	18%	48%	34%

2014 (TOUTES LES INTERVENTIONS)

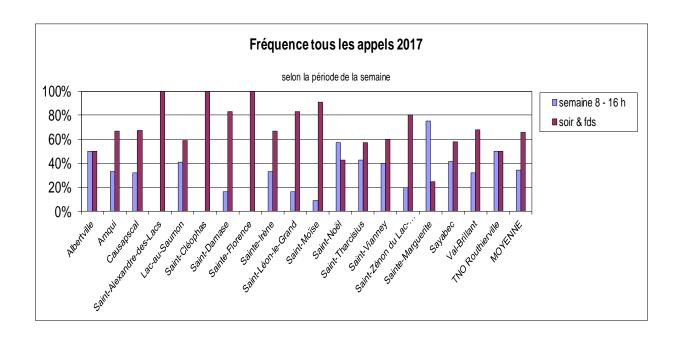
Casemes	semaine 8 - 16 h	soir & fds appels	total appels	semaine 8 - 16 h	soir & fds	0 - 8 h appels	8 - 16 h appels	16 - 24 h appels	0 - 8 h	8 - 16 h	16 - 24 h
MOYENNE	appels 92	200	292	32%	68%	38	136	118	13%	47%	40%

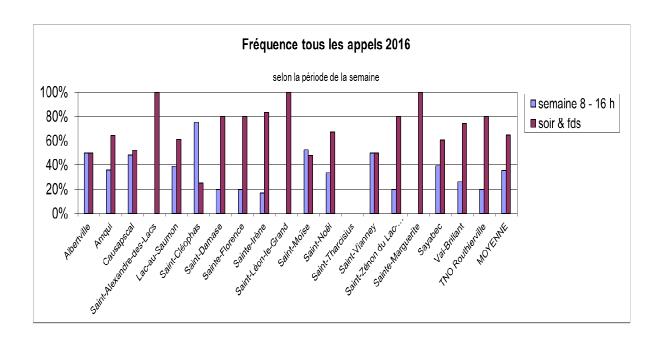




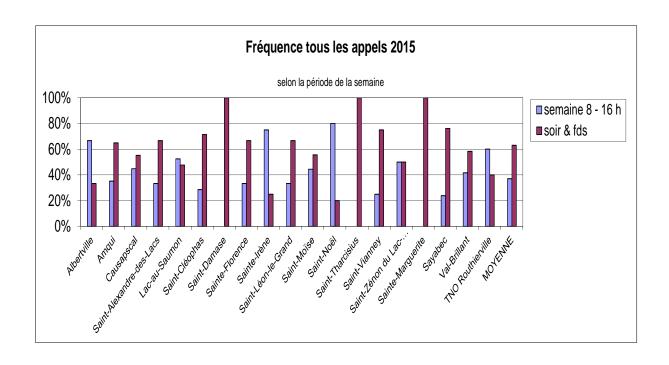


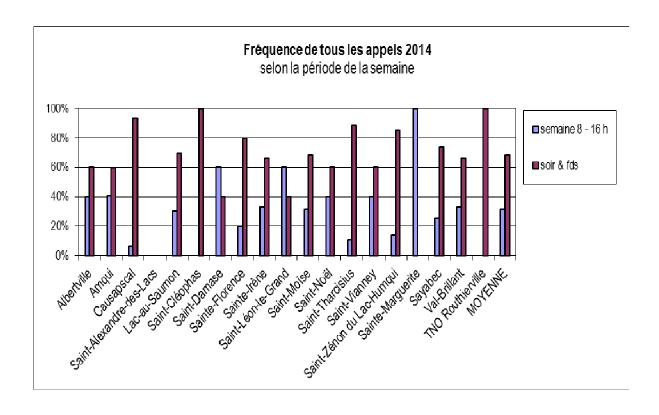




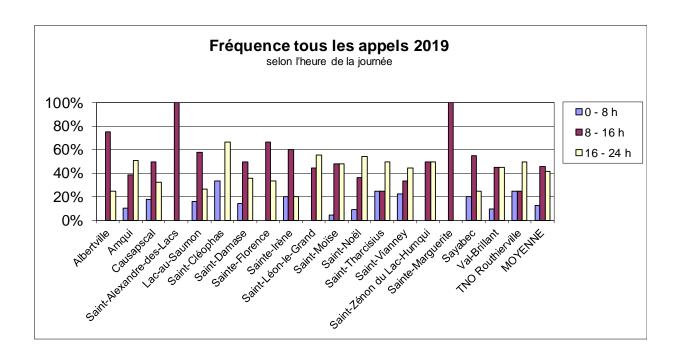


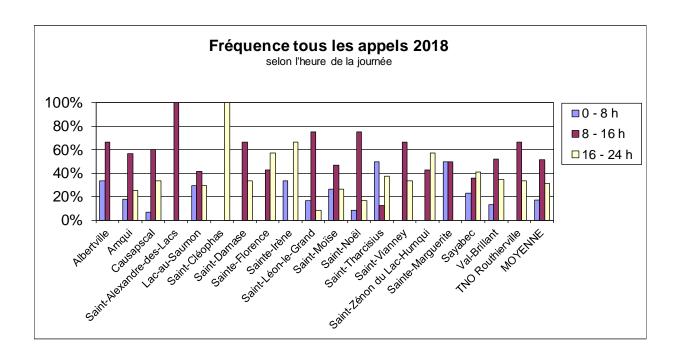




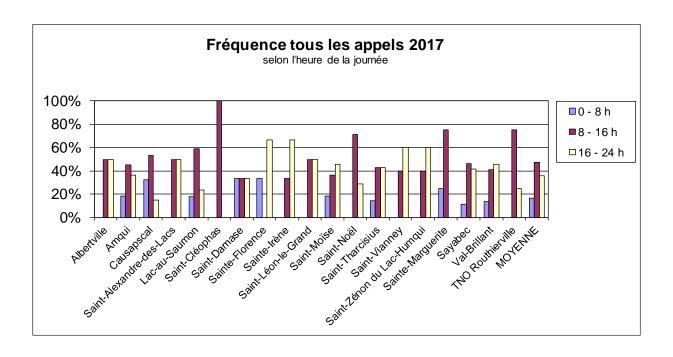


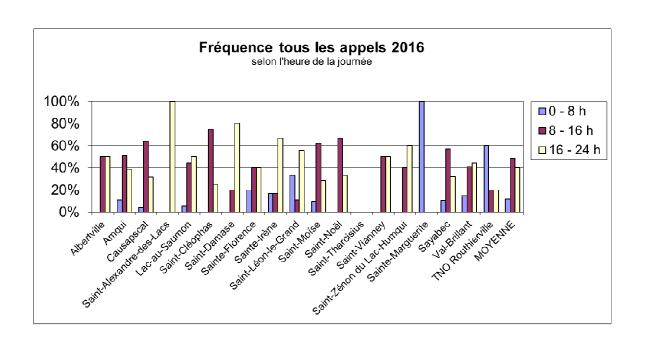




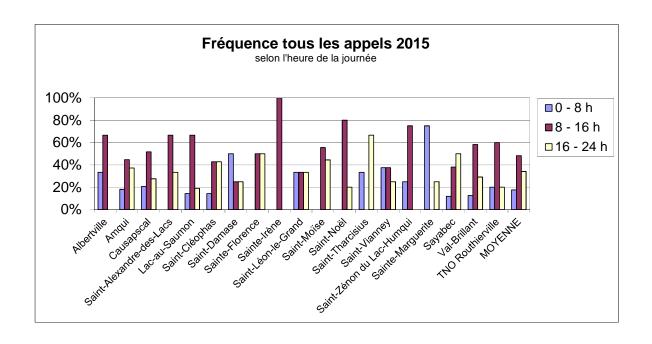


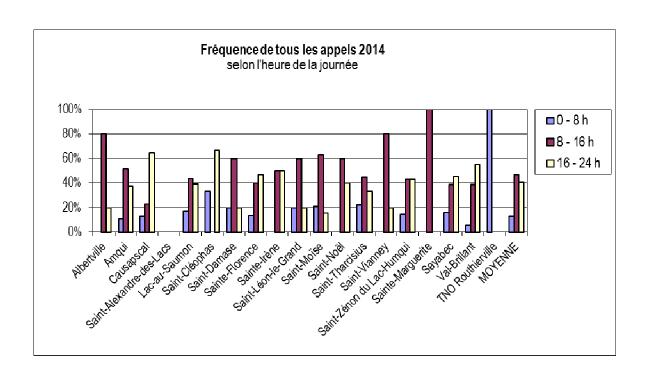














TOUS LES APPELS

Municipalité	Temps Réponse moyen 2014 (min.)	Temps Réponse moyen 2015 (min.)	Temps Réponse moyen 2016 (min.)	Temps Réponse moyen 2017 (min.)	Temps Réponse moyen 2018 (min.)	Temps Réponse moyen 2019 (min.)
Albertville	00:17	00:14	0:04	00:19	00:19	00:13
Amqui	00:07	00:08	0:10	00:11	00:10	00:09
Causapscal	00:11	00:13	0:13	00:11	00:12	00:14
Lac-au-Saumon	00:09	00:10	0:09	00:11	00:10	00:10
Saint-Alexandre-des-Lacs	N/A	00:23	0:11	00:33	00:14	00:17
Saint-Cléophas	00:25	00:17	0:17	00:17	00:09	00:16
Saint-Damase	00:25	00:19	0:19	00:19	00:17	00:19
Sainte-Florence	00:15	00:14	0:18	00:24	00:18	00:15
Sainte-Irène	00:19	00:15	0:19	00:21	00:22	00:20
Saint-Léon-le-Grand	00:15	00:13	0:17	00:12	00:10	00:09
Saint-Moïse	00:14	00:09	0:16	00:17	00:15	00:09
Saint-Noël	00:14	00:11	0:14	00:06	00:10	00:07
Saint-Tharcisius	00:17	00:19	N/A	00:11	00:10	00:13
Saint-Vianney	00:17	00:21	0:09	00:14	00:13	00:19
Saint-Zénon du Lac-Humqui	00:18	00:26	0:19	00:16	00:21	00:21
Sainte-Marguerite-Marie	00:17	00:18	0:18	00:22	00:26	00:22
Sayabec	00:11	00:13	0:10	00:14	00:08	00:09
Val-Brillant	00:13	00:11	0:12	00:10	00:08	00:10
TNO Routierville	00:19	00:36	0:26	00:20	00:24	00:17
MOYENNE	00:15	00:16	00:14	00:16	00:15	00:14



		Temps re	éponse Sch	éma 2013 (Mâc	hoire)		
Municipalité	Véhicules déployés	Distance (Km)	Temps de réponse	Municipalité	Véhicules déployés	Distance (Km)	Temps de réponse
Albertville	Autopompe Causapscal Unité d'urgence Causapscal	12 km	19 min	Ste-Marguerite- Marie	Autopompe Causapscal Unité d'urgence Causapscal	14 km	25 min
Amqui	Autopompe Amqui Unité d'urgence Amqui	-	15 min	St-Moïse	Autopompe St-Noël Unité d'urgence Sayabec	4 km 13 km	17 min
Causapscal	Autopompe Causapscal Unité d'urgence Causapscal	-	15 min	St-Noël	Autopompe St-Noël Unité d'urgence Sayabec	- 17 km	21 min
Lac-au-Saumon	Autopompe Lac-au-Saumon Unité d'urgence Amqui ou Causapscal	- Amqui / 10 km	17 min	St-Tharcisius	Autopompe Amqui Unité d'urgence Amqui	12 km	17 min
	(dépendant du secteur)	Causapscal / 13 km		St-Vianney	Autopompe St-Vianney	-	28 min
St-Alexandre- des-lacs	Autopompe Lac-au-Saumon Unité d'urgence Amqui	8 km 11 km	15 min	St-Zénon-du-	Unité d'urgence Amqui Autopompe St-Léon	25 km 12 km	
St-Cléophas	Autopompe Sayabec Unité d'urgence Sayabec	10 km	15 min	Lac-Humqui	Unité d'urgence Amqui Autopompe Sayabec	24 km	27 min
St-Damase	Autopompe Saint-Noël Unité d'urgence Sayabec	12 km 18 km	20 min	Sayabec	Unité d'urgence Sayabec Autopompe Val-Brillant	-	15 min
Ste-Florence	Autopompe Causapscal	12 km	18 min	Val-Brillant	Unité d'urgence Amqui ou Sayabec (dépendant du secteur)	Amqui / 14 km	18 min
	Unité d'urgence Causapscal					Sayabec / 13 km	
Ste-Irène	Autopompe Amqui Unité d'urgence Amqui	14 km	18 min	TNO (Routhierville)	Autopompe Causapscal Unité d'urgence Causapscal	22 km	25 min
St-Léon-le-Grand	Autopompe Saint-Léon Unité d'urgence Amqui	- 12 km	17 min	Ste-Paule	Autopompe Sainte-Paule Unité d'urgence Sayabec	- 18 km	22 min



Accidents et mâchoires de vie 2019

Le tableau ci-dessous contient un descriptif des accidents et des mâchoires de vie utilisées dans notre service incendie divisé en 3 secteurs desservis par les municipalités d'Amqui, Causapscal et Sayabec. La localité de Val-Brillant est spécialement desservie par deux services de mâchoires de vie, soit Amqui et Sayabec. Pour l'année 2019, 2 interventions ont nécessité les mâchoires de vie sur 11 accidents à Saint-Moïse, 3 interventions sur 20 accidents à Amqui, 1 intervention sur 1 accident à Sainte-Florence, 1 intervention sur 1 accident à Saint-Vianney et 1 intervention sur 11 accidents à Val-Brillant pour un total de 8 utilisations des mâchoires de vie sur 83 accidents répertoriés.

Accidents et mâchoires de vie 2019

Municipalité	Accidents	MÂCHOIRE	%	Secteur Desservi par			
Amqui **	20	3	24%	Amqui	37	44%	
Causapscal	8		10%	Causapscal	13	16%	
Lac-au-Saumon	5		6%	Sayabec	34	40%	
Sayabec	9		11%	TOTAL	83	100%	
St-Damase	5		6%				
St-Léon-le-Grand	1		1%				
Saint-Alexandre des Lacs	1		1%				
Saint-Moïse	11	2	13%				
Saint-Noël	3		4%		Amqui		
Saint-Cléophas			0%		Causapsca	I	
Saint-Tharcisius	2		2%		Sayabec		
Sainte-Florence	1	1	1%		Secteur div	isé en deux	
Sainte-Irène	1		1%		entre Amqu	ıi et Sayabec	
Saint-Vianney	1	1	1%				
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui			0%	Résultat: 8	3 utilisations	des mâchoire	s sur 83 accidents
Val-Brillant	11	1	13%				
TNO-Routhierville	4		5%				
Sainte-Marguerite-Marie			0%				
Albertville			0%				
TOTAL	83	8	100%				

^{**} Nombre d'utilisation des mâchoires de vie incluse dans les accidents (exemple: Amqui, 3 utilisations sur 20 accidents)



Mâchoires de vie 2019

Dans le tableau suivant vous y retrouverez les appels demandant l'intervention des mâchoires de vie, séparés par localité et par la suite par ordre chronologique. Les informations incluses dans le tableau sont la date, la municipalité, le délai entre la transmission de l'appel, l'arrivée du premier véhicule et si le schéma a été atteint (soit le nombre de pompiers requis et le délai respecté) et sinon une annotation en expliquant la cause. Le schéma n'a pas été atteint à 3 reprises sur 27 demandes de mâchoires de vie, tous s'expliquant par un délai dépassé. Un appel hors zone et un lieu difficile d'accès (forêt) ont causé des délais supérieurs.

Date	Onder Warren		D/II.	Schéma
intervention	Code d'appel	Ville	Délai	Atteint
2019-01-29	77D04 - Victime coincée	TNO	00:24	oui
2019-01-30	77D04 - Victime coincée	Saint-Tharcisius	00:14	oui
2019-02-01	77D04 - Victime coincée	TNO	00:01	oui
2019-02-22	77D04 - Victime coincée	Causapscal	00:15	oui
2019-03-19	77D04M - Victime coincé (Plusieurs véhicules)	Saint -Moïse	00:09	oui
2019-04-04	77D04 - Victime coincée	Saint -Moïse	00:12	oui
2019-04-15	77D04 - Victime coincée	Saint -Moïse	00:17	oui
2019-04-16	77D04 - Victime coincée	Sayabec	00:15	oui
2019-05-14	77D04 - Victime coincée	Saint -Damase	00:11	oui
2019-05-17	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:07	oui
2019-06-08	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:11	oui
2019-07-15	77D04 - Victime coincée	Val-Brillant	00:08	oui
2019-07-22	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:08	oui
2019-07-24	77D04 - Victime coincée	Val-Brillant	00:10	oui
2019-08-08	77D04 - Victime coincée	Saint -Moïse	00:07	oui
2019-08-09	77D04 - Victime coincée	Matapédia	00:31	Non 1
2019-08-10	77D04 - Victime coincée	Sainte-Florence	00:30	Non ²
2019-08-23	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:14	oui
2019-09-25	77D04 - Victime coincée	Causapscal	00:27	Non ³
2019-10-08	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:08	oui
2019-11-09	77D04 - Victime coincée	Saint -Vianney	00:12	oui
2019-11-15	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:13	oui
2019-11-16	77D04 - Victime coincée	Saint -Léon-Le-Grand	00:11	oui
2019-11-28	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:01	oui
2019-12-15	77D04 - Victime coincée	Val-Brillant	00:14	oui
2019-12-22	77D04 - Victime coincée	Amqui	00:12	oui
2019-12-23	77D04 - Victime coincée	TNO	00:22	oui

Le délai est entre la transmission et l'arrivée du premier véhicule.

Note: 1 Appel hors zone (Matapédia)

2 Délai dépassé

3 Délai dépassé (lieu difficile, forêt)



Plan de mise en œuvre 2019

Nº	Les actions de l'objectif sur le recours à des mesures préventives	Ressource affectée	Échéance	Procédure de vérification	Effectué %
1	Maintenir la compilation d'un rapport après chaque intervention du service, transmettre les documents requis au MSP (art.34).	Adjointe administrative	Annuellement	Rapport annuel au CM	100%
2	Assurer le suivi du schéma afin que les actions prévues au PMO soient réalisées.	Employés du service	En continu	Rapport au CM	100 %
3	Continuer d'offrir un service de prévention des incendies sur l'ensemble du territoire afin de minimiser l'impact des incendies pour la communauté.	Responsable de la prévention	En continu	Rapport annuel au directeur	100 %
4	Nommer un officier de santé et sécurité au travail et maintenir les rencontres du comité de santé et sécurité au travail.	Chef André Verreault	Applicable à l'an 1	Direction	100 %
5	Appliquer, en collaboration avec les municipalités concernées, le programme portant sur l'exploitation, l'entretien et l'amélioration des casernes.	Direction	En continu	Rapport au CM	100 %
6	Maintenir et bonifier le programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et orienter les activités de prévention en fonction de ces résultats.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionnistes	100 %
7	Continuer à réaliser les activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies.	Responsable de la prévention et pompiers et officiers	En continu	Préventionnistes	100 %
8	Recruter des pompiers qui ont des disponibilités de jour (surtout dans les casernes qui n'ont pas 8 pompiers disponibles le jour) et étudier la possibilité d'assurer la présence d'un nombre minimum de pompiers sur le territoire.	Direction	Applicable à partir de l'an 1	Direction	95 % Note 1
9	Maintenir les procédures opérationnelles de manière à prévoir le déploiement des ressources en fonction des risques à couvrir, de la disponibilité des pompiers (incluant la période de chasse et des vacances d'été), des distances à parcourir et des sources d'alimentation en eau disponibles dans les différentes parties du territoire.	Direction	Annuellement	Direction	100 %
10	Développer des outils pour monter un historique des événements et faire des statistiques pour les interventions en désincarcération.	Employés du service	Applicable dès l'an 1	Direction	100%
11	Maintenir les mesures préventives dans les secteurs où les interventions sont problématiques et y évaluer la possibilité d'ajouter à notre réglementation l'obligation de posséder un extincteur portatif comme mesure d'autoprotection.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionnistes	100 %
12	Maintenir la promotion de mesures d'autoprotection dans les entreprises et institutions de la MRC.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionnistes	100 %
13	Continuer d'appliquer le règlement N° 06-2001 en prévention des incendies sur la totalité du territoire.	Pompiers et responsable de la prévention	En continu	Conseil de la MRC	les résultats sont identifiés dans la partie du rapport de prévention précédent+
14	Maintenir et appliquer le programme des visites résidentielles avec le nouvel objectif ciblé et les effectifs déjà en place.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionniste	100 %
15	Restructurer et appliquer le programme sur l'inspection de risques élevés et très élevés selon les fréquences déterminées au schéma et produire les plans d'intervention pour ces risques.	Responsable en prévention	Applicable à l'an 1	Préventionniste	100 %
16	Maintenir et appliquer le programme sur la sensibilisation du public.	Responsable de la prévention	En continu	Préventionniste	En continu
17	Accentuer les activités de sensibilisation chez les propriétaires de bâtiments de ferme et faire des visites d'inspection pour ces bâtiments à la fréquence établie dans le schéma.	Responsable de la prévention	Sensibilisation aux ans 1 et 2 et les visites applicables à l'an 3	Préventionniste	En continu
18	Continuer la formation de tous les nouveaux pompiers par le programme pompier 1 de l'École nationale des pompiers (ENPQ).	Gestionnaire de la formation	En continu	Formateur	les résultats sont identifiés dans la partie du rapport de prévention précédent



Nº	Les actions de l'objectif sur le recours à des mesures préventives	Ressource affectée	Échéance	Procédure de vérification	Effectué %
19	Augmenter le nombre de pompiers formés en désincarcération.	Directeur du service	Applicable à l'an 1	Direction	En continu
20	Maintenir les ententes avec les municipalités de Mont-Joli, La Rédemption, Baie-des-Sables, Sainte-René-de-Matane et de Matane.	Directeur du service	En continu	Direction	0 % Note 2
21	Appliquer le programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP.	Directeur du service et mécanicien	En continu	Direction et mécanicien	Le suivi se fait comme prévu
22	Directeur du Applicable à		Direction	100 % Note 3	
23	Maintien du programme de remplacement des véhicules.	Directeur du service et mécanicien	Applicable à l'an 2	Direction	En continu
24	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises et, le cas échéant, à une attestation de performance ULC.	Mécanicien	Annuellement	Direction	100 %
25	Élaborer en collaboration avec les municipalités concernées, un programme portant sur l'entretien, l'évaluation et l'optimisation des points d'eau. Favoriser l'implantation des points d'eau proposés pour améliorer l'alimentation en eau dans ces municipalités.	Directeur du service et génie municipal	Applicable à l'an 2	Direction	65% Note 4
26	Élaborer et mettre à jour annuellement, en collaboration avec les municipalités concernées, un programme portant sur l'entretien, l'évaluation et la réfection des infrastructures d'alimentation en eau et permettant la codification des bornes fontaines selon la norme NFPA 291.	Directeur du service	Applicable à l'an 1	Direction	En continu
27	Continuer la concertation avec les autres intervenants lors d'un appel d'urgence et maintenir une rencontre annuelle avec ceux-ci afin d'assurer un arrimage harmonieux.	Directeur du service et coordonnateur en sécurité civil	En continu	Coordonnateur sécurité civile	100%
28	Donner de la formation sur l'utilisation d'équipements incendie dans les entreprises et sensibiliser et appliquer les mesures de prévention pour les secteurs éloignés des casernes comme mesure d'autoprotection.	Responsable de la prévention	Au besoin de l'employeur	Préventionniste	100%
29	Produire et adopter annuellement un rapport d'activités incendie en faisant référence aux actions prévues dans le plan de mise en œuvre et le transmettre au MSP conformément à la Loi sur la Sécurité Incendie (art.35).	Directeur du service et employés	Annuellement	Employés du service	100%
30	Intégrer les fourgons de secours et les véhicules de services au programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention (Réf. action 22).	Directeur du service et mécanicien	Applicable à l'an 1	Direction	100%
31	Rendre conformes les bornes sèches du rang des Pionniers à Lac-au-Saumon et de la route Aux-Quatre-Vents à Amqui en fonction des normes en vigueur.	Directeur du service	Dans le périodique du 5 ans de ce schéma	Direction	Tableau concernant l'état des points d'eau dans les pages suivantes Note : 5

Note 1: 15 nouveaux pompiers ont été engagés dans 7 des 8 casernes et sont en formation.

Note 2 : Une nouvelle entente est à refaire avec les MRC concernées et s'avère difficile. Toujours pas de développement, pas de suivi par les autres MRC

Note 3: Un programme de remplacement est fait.

Note 4 : Un programme d'implantation et de mise à niveau a été déposé aux directeurs généraux et secretaires-trésoriers des municipalités lors du budget 2016 et ce pour la durée du présent schéma. Le service de génie municipal coordonnne la mise en place des bornes-sèches La borne aux Quatrevents a été modifiée.

Note: 5 La borne Aux-Quatre-vents est faite, en attente de Lac-au-Saumon